Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

2007

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la
Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Canada

Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

2007

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la
Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2008)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :
Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Tour Ouest, pièce P-135
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

Nº de cat. : FI-29/2007F
ISBN 978-0-662-08578-2

Table des matières

Lettre du ministre 5

Mandat et rôle de la BERD 7
- Aperçu 7
- Pays où la BERD effectue des opérations 9
- Membres de la BERD 10
- Gouvernance et supervision au sein de la BERD 11
- Fonctionnement de la BERD 12

Participation du Canada à la BERD 15
- Avantages de la participation 15
- Contribution aux ressources ordinaires en capital 16
- Contribution à des fonds spéciaux 17

L'activité du Canada à la BERD : ce que nous avons fait en 2007 19
- Priorités du Canada en 2007 19
- Bilan des votes du Canada en 2007 21
- Sommaire des opérations de la BERD en 2007 23
- Défis pour l'avenir 25

Priorités stratégiques du Canada pour la période de 2008 à 2010 28

Annexe 1 – Allocution du gouverneur en 2007 33

Annexe 2 – Sommaire du rapport sur la transition 36

Annexe 3 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations 46

Lettre du ministre

Je suis heureux de présenter aux parlementaires et à la population canadienne le rapport intitulé *Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, préparé par le ministère des Finances pour l'année 2007. Ce rapport découle de l'exigence énoncée à l'article 7 de la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, voulant que le ministre des Finances fasse « déposer devant chaque chambre du Parlement au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les 30 jours de séance ultérieurs » un rapport contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la Loi et portant notamment sur le développement durable et les droits de la personne. Surtout, ce rapport tient compte de l'engagement ferme du gouvernement en matière de transparence et de responsabilité, et de son désir de promouvoir des institutions financières internationales efficaces et efficientes.

Le rapport de 2006 mettait plus clairement en évidence les objectifs stratégiques que le Canada poursuit auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui peuvent se résumer comme suit :

1. Promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de reddition de comptes.
2. Assurer l'efficacité institutionnelle.
3. Promouvoir la durabilité environnementale des projets de la BERD.
4. Faire progresser les intérêts commerciaux du Canada.

Dans le rapport de 2007, nous décrivons les réalisations du Canada en vue de concrétiser ces priorités. En outre, le rapport donne pour la première fois un point de vue prospectif et mentionne les priorités du Canada pour une période de trois ans, afin d'aider le lecteur à mieux comprendre nos objectifs relativement à la BERD. Le rapport mentionne aussi d'autres mesures prospectives.

Dans sa forme, ce rapport poursuit sur la lancée des améliorations apportées l'an dernier, d'après des observations formulées par les parlementaires et la société civile au sujet du rapport et du document publié parallèlement (le rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*). Une refonte du présent rapport a été effectuée en 2007, suivant trois objectifs :

1. Préciser les objectifs stratégiques du Canada en ce qui a trait à la BERD, ce qui facilite la mesure de la réussite des relations du Canada avec cette institution. À cette fin, le rapport de 2007 renferme les mesures précises que préconisera le Canada aux réunions du conseil d'administration et aux réunions annuelles.
2. Faire en sorte que le Canada continue de repousser les limites de la divulgation de renseignements, sans enfreindre l'exigence de confidentialité que notre pays doit respecter à l'égard de la BERD.
3. Rejoindre un auditoire plus vaste, plus particulièrement les professionnels et les étudiants qui manifestent un intérêt pour le développement international.

Je souhaite que ce document permette aux parlementaires ainsi qu'aux Canadiennes et aux Canadiens de mieux comprendre le rôle que le Canada joue auprès de cette institution tout en veillant à ce que les opérations de la BERD soient conformes à son important mandat en matière de transition.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Mandat et rôle de la BERD

Aperçu

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique[1], et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché[2]. Pour s'acquitter de son mandat, la Banque oriente ses activités en vue d'aider les 29 pays où elle effectue des opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Grâce à ses investissements et conformément aux articles de l'Accord, la BERD encourage la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans ces mêmes pays.

La Banque mise avant tout sur le secteur privé, et ses opérations sont très concentrées dans la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et dans le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Tous ses projets de financement doivent faire preuve de durabilité environnementale, conformément à ses statuts. La Politique environnementale est revue aux trois ans pour faire en sorte que la Banque adopte des pratiques exemplaires de pointe dans le cadre de tous les projets.

En favorisant la transition économique, la Banque sert de catalyseur afin de stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs étrangers du secteur privé hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale. Par exemple, en 2007, chaque euro investi par la Banque a mobilisé 1,7 euro supplémentaire provenant du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux.

Les opérations de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : une incidence maximale sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la durabilité environnementale. Une aide financière est accordée aux projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui démontrent et favorisent des compétences axées sur les marchés ainsi que de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi mobiliser d'autres sources de financement, et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires assure également le maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de coïnvestisseur. Enfin, la Banque contribue à faire en sorte que la durabilité environnementale soit partie intégrante de tous ses projets.

---

[1] En 2006, tous les membres ont formellement approuvé l'ajout de la Mongolie à la liste des pays où la Banque effectue des opérations.

[2] Article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.*

À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui garantissent le bon fonctionnement des marchés, sur le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, ainsi que sur le rôle clé du processus de transition dans l'application des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- Promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public.
- Créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages.
- Exercer un leadership pour assurer l'expansion du microcrédit et des prêts aux petites et moyennes entreprises.
- Élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale.
- Au moyen d'exemples choisis, mettre en pratique des approches efficaces pour la restructuration de grandes entreprises viables.
- Adopter une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprise afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise.
- Entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement.
- Adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent.
- Favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

Pays où la BERD effectue des opérations

La BERD compte 63 membres : 61 pays, la Communauté européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement. L'an dernier, la BERD effectuait des opérations dans 29 pays[3].

[3] En décembre 2007, la République tchèque a cessé d'être un pays où la Banque effectue des opérations.

Membres de la BERD

Le capital-actions de la BERD provient des pays membres, qui disposent de droits de vote proportionnels. Le capital autorisé de la BERD s'élève à 20 milliards d'euros – la part du Canada au titre du capital-actions représente 3,4 %.

Graphique 1
Membres de la BERD

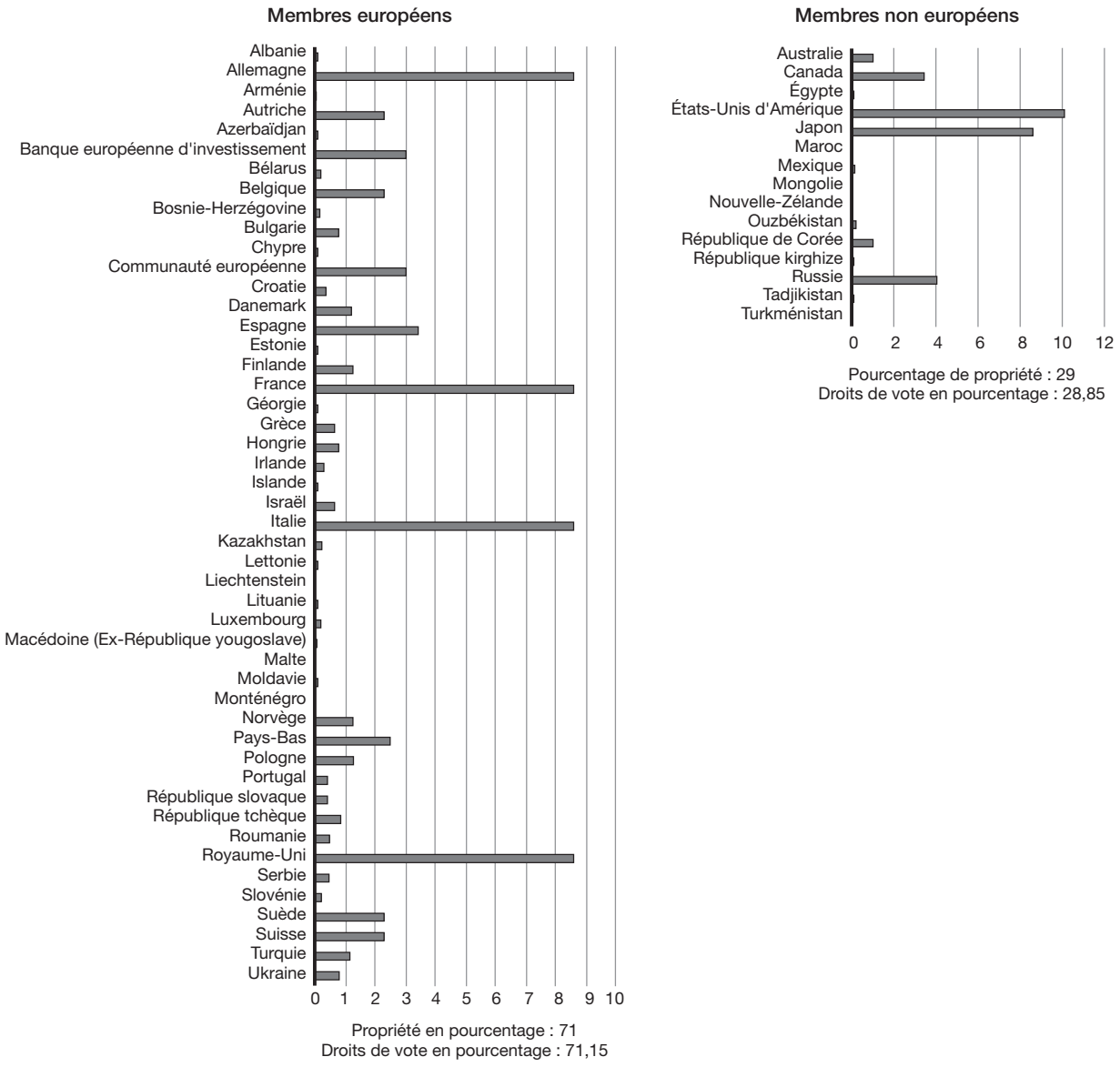

Gouvernance et supervision au sein de la BERD

L'autorité suprême de la Banque est son conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, l'affectation du revenu net, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant; il procède également à l'élection du président et du vice-président du conseil en prévision de la prochaine réunion annuelle, et il examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chacun des 63 actionnaires est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant.

Le conseil d'administration est responsable des opérations générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, qui représentent chacun un pays membre ou un groupe de pays membres. Le conseil participe à l'établissement du cadre stratégique et financier de la Banque, de concert avec la direction.

Comités du conseil

Le conseil a mis sur pied quatre comités chargés de superviser les activités de l'équipe de direction de la Banque : le Groupe d'orientation du conseil, le Comité de vérification, le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations. Cette répartition du travail est conforme à de saines pratiques de gouvernance d'entreprise; elle offre un système judicieux de vérification, de contrôle et d'encouragement. En outre, cette structure garantit une discussion plus efficace au conseil d'administration, au moment où les initiatives sont soumises au processus d'approbation.

Le Groupe d'orientation du Conseil coordonne les programmes de travail des comités, de façon à éviter le recoupement des tâches et à s'assurer que le travail est accompli en temps opportun. Le président du groupe gère les processus de nomination aux comités. C'est l'administrateur canadien qui assure actuellement la présidence du groupe.

Le Comité de vérification a pour principal objectif de veiller à ce que l'information financière déclarée par la Banque soit exhaustive, exacte, pertinente et opportune. Le Comité supervise l'intégrité des états financiers de la Banque et la conformité de ses politiques de comptabilité et de déclaration aux normes internationales sur les rapports financiers. Il examine également le système de contrôle interne de la BERD et sa mise en œuvre, de même que les fonctions des équipes de vérification interne, d'évaluation et de gestion des risques. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur du Royaume-Uni.

Le Comité du budget et des questions administratives est chargé d'assurer la correspondance entre les ressources budgétaires, humaines et administratives de la Banque et ses priorités stratégiques. À cette fin, il examine le cadre de ressources à moyen terme, les budgets annuels et le plan d'entreprise. Il supervise également les politiques de ressources humaines de la Banque, notamment au plan de l'éthique. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de l'Allemagne. L'administrateur du Canada est membre de ce comité.

Le Comité de la politique financière et des opérations supervise les politiques financières de la Banque, y compris le plan d'emprunt annuel préparé par le service de la trésorerie. Le comité examine aussi les stratégies-pays et les projets proposés. Il est également chargé de la transparence et de la reddition de comptes au sujet des opérations de la Banque, comme le précise la politique d'information publique de 2006. Depuis 2007, le Comité est également chargé de superviser le processus d'affectation du revenu net. De plus, il est chargé du renouveau de la politique de la Banque en matière d'environnement. Il est actuellement présidé par l'administrateur de la Hongrie.

Fonctionnement de la BERD

Financement de projets

La BERD offre un éventail complet de produits et services financiers, dont :

- des prêts à long terme;
- des participations au capital;
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs);
- des garanties et du financement sur demande;
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).

Admissibilité

Les projets admissibles doivent se fonder sur une analyse de rentabilisation solide, profiter à l'économie du pays hôte et respecter les lignes directrices de la BERD en matière d'environnement. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi appuyer des sociétés d'État, à condition que ces dernières soient exploitées de façon concurrentielle, surtout si un tel financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées à propriété locale ou étrangère de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite à 25 % du coût total estimatif le montant total du financement par emprunt et par capitaux propres qu'elle accorde à chaque projet. Toutefois, dans certaines circonstances, elle peut fournir jusqu'à 35 % des capitaux propres d'un projet, à condition de ne jamais être l'actionnaire principal.

Le montant des investissements de la Banque varie entre 5 millions et 250 millions d'euros[4]. Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les banques de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus d'un million de projets de moindre envergure.

Droits

La BERD perçoit des droits au taux du marché pour le financement destiné au secteur privé, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les droits varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

[4] Selon le taux de change de 2007, ces montants représentent entre 7,35 millions et 367 millions de dollars canadiens.

Financement des activités de la BERD

Les prises de participation de la Banque et ses investissements assimilables à des prises de participation sont financés à même son avoir net, soit le total du capital versé et des bénéfices non répartis. Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés. Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.

Dialogue stratégique

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements de la région pour promouvoir des politiques qui renforcent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de favoriser un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, qui importent au bon fonctionnement du secteur privé. Ce dialogue est un volet habituel des projets auxquels la Banque participe. Plus précisément, la BERD travaille avec les fonctionnaires afin de promouvoir la saine gouvernance des entreprises, des pratiques de lutte contre la corruption, des politiques fiscales équitables et prévisibles ainsi que des normes comptables transparentes. En outre, une équipe spéciale de juristes préconise un cadre juridique et réglementaire efficace qui n'est pas lié directement à un projet.

Assistance technique

L'assistance technique améliore la préparation et la réalisation des projets d'investissement de la BERD et fournit des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Elle accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. L'assistance technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes plus à risque.

Les projets d'assistance technique sont financés par les gouvernements et les institutions internationales, et sont gérés par la BERD.

Cycle de projet

Les banquiers de la BERD et leurs responsables de projet sont chargés au premier chef d'assurer la conformité des projets à quatre principes : l'incidence sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la durabilité environnementale. Toutefois, pour que les projets continuent d'avoir une incidence marquée sur la transition, les groupes chargés de la gestion des risques et de l'évaluation fournissent des conseils indépendants, tirent des leçons de l'expérience et exécutent des fonctions de suivi et d'examen pendant tout le cycle de projet.

Représentation du Canada à la BERD : L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Leonard J. Edwards, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. Le représentant du Canada au conseil d'administration de la Banque est M. André Juneau. L'administrateur canadien représente également notre groupe, qui comprend le Maroc. La ministre (Économie et commerce) en poste au Haut-Commissariat du Canada à Londres, Mme Judith St. George, est administratrice suppléante non résidente et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Personnel du Canada à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2007, on comptait 23 professionnels canadiens, soit 3,4 % des postes de professionnels, ce qui équivaut à la participation de 3,4 % du Canada au capital de l'institution. Les Canadiens occupent les postes de direction suivants : directeur des Communications, agent principal adjoint de la conformité et directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition.

Renseignements additionnels sur la BERD

La Banque publie une grande quantité de renseignements sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information, des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse : www.ebrd.com.

On peut adresser les demandes de renseignements au :

Publications Desk
European Bank for Reconstruction and Development
One Exchange Square
London, EC2A 2JN
United Kingdom
Télécopieur : +44 20 7338 7544

Participation du Canada à la BERD

Avantages de la participation

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active aux discussions portant sur des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de contribuer à modeler les normes et les règles régionales dans les 29 pays où la BERD exécute ses opérations. En appuyant la poursuite des réformes politiques et économiques dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est et dans ceux de l'ancienne Union soviétique, le Canada contribue à la stabilité de la région et à son intégration à l'économie mondiale.

Le Canada partage avec la Banque l'objectif dominant de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations en mobilisant des fonds pour les projets ayant une incidence marquée sur la transition et en fournissant des conseils ainsi qu'une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Grâce à sa participation au conseil d'administration de la Banque, le Canada a pu demander que l'on accorde plus d'importance aux questions de gouvernance dans les opérations de la BERD. De plus, le Canada a pu contribuer à modeler les garanties sociales et environnementales qui régissent les prêts de la BERD. Cette dernière fournit également au Canada un mécanisme lui permettant de rejoindre des pays pauvres en transition qui ne bénéficient habituellement pas de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.

Le Canada souhaite également mieux faire connaître la BERD aux sociétés canadiennes. Celles-ci peuvent solliciter du financement pour des projets entrepris dans les pays où la Banque effectue des opérations. De plus, pour exécuter les projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur des biens et services fournis par ses membres au moyen de contrats, ce qui permet aux entreprises canadiennes d'avoir accès à d'autres marchés et de profiter de débouchés commerciaux dont elles seraient autrement privées. Par exemple, les services de consultation forment un secteur où le Canada jouit d'un avantage comparatif et dans lequel les Canadiens ont réussi à obtenir des contrats financés par la BERD.

Rôle des ministères fédéraux canadiens

Au sein du gouvernement du Canada, la supervision des activités de la BERD relève de la Division des finances internationales et du développement du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), analyse régulièrement les documents stratégiques de la Banque et les stratégies-pays proposées, puis conseille l'administrateur canadien.

Contribution aux ressources ordinaires en capital

À la fin de 2007, le capital autorisé de la Banque totalisait 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (1 milliard de dollars canadiens), dont 25,3 % (252,7 millions de dollars canadiens) sont versés. Le reste est exigible à vue et ne serait fourni que dans le cas improbable où la BERD éprouverait de graves difficultés financières. La contribution versée par le Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire, puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif.

Le capital versé par le Canada prend la forme d'acomptes en espèces et de billets à demande ne portant pas intérêt, qui sont encaissés sur cinq ans. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % en billets à demande ne portant pas intérêt encaissés sur cinq ans). Le dernier billet émis par le Canada sera encaissé en 2009.

Tableau 1
Paiements du Canada à la BERD

Année	Total des paiements en espèces – $US (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)	Total des paiements en espèces – $CAN[1] (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)
1991	23 807 004	27 278 065
1992	15 871 336	19 177 335
1993	19 839 170	25 588 561
1994	23 807 004	32 517 987
1995	23 807 004	32 677 494
1996	7 935 668	10 821 077
1997	3 967 334	5 492 325
1998	6 315 572	9 366 645
1999	7 773 010	11 549 451
2000	9 230 449	13 709 085
2001	10 687 891	16 549 305
2002	12 145 331	19 072 539
2003	12 145 331	17 021 217
2004	12 145 331	15 807 394
2005	12 145 331	14 715 677
2006	5 829 759	6 611 492
2007	4 372 320	4 699 291[2]
2008	2 914 880	3 132 861[2]
2009	1 457 440	1 566 430[2]

[1] Les taux de change se fondent sur la moyenne annuelle des taux de change de la Banque du Canada à midi.
[2] Valeur estimative selon le taux de change de 2007.

Opérations effectuées par la BERD au Canada ou en dollars canadiens

La Banque n'a pas émis de titres d'emprunt en dollars canadiens en 2007.

Contribution à des fonds spéciaux

Dans le cadre d'un prêt ou d'une participation au capital, la BERD fournit souvent à ses clients des conseils sur la façon d'améliorer un projet en assurant une préparation soignée et une exécution efficace. Ces conseils sont souvent payés à même des fonds spéciaux qui sont établis par les pays donateurs et les institutions internationales et sont gérés par la Banque. Ces fonds mobilisent des capitaux d'investissement et de l'expertise dans les pays où la Banque effectue des opérations, en donnant accès aux entreprises locales à des experts-conseils. Ces derniers appuient les préparatifs des projets et renforcent le savoir-faire local. Ils élaborent également des stratégies environnementales et s'emploient à améliorer le cadre juridique dans lequel évoluent les entreprises. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Fonds d'aide aux pays en début de transition – L'ACDI est l'un des 12 donateurs de ce fonds, qui a été établi en 2004 et qui est rattaché à l'exécution du programme de la Banque dans les pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (Mongolie, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Tadjikistan, République kirghize et Ouzbékistan). Ce fonds est le premier établi par la BERD à être classé à titre d'aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La contribution du Canada à ce fonds non lié s'élève à 1,7 million de dollars canadiens.

Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds vise principalement à fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD dans des domaines variés dans les pays mêmes où la Banque effectue des opérations. Le Canada y a versé 19 millions de dollars canadiens depuis 1992 à des fins de coopération technique. La contribution du Canada, qui a été reconduite en 2006 pour trois ans, soit jusqu'en 2009, prévoit la prestation de soutien technique en Arménie, en Géorgie, en Russie et en Ukraine et cible l'environnement, le développement du secteur privé et la gouvernance municipale.

Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de dix ans s'élève approximativement à 1,1 milliard de dollars américains, dont 716 millions de dollars américains ont déjà été souscrits. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million d'aide bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation.

Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et améliorer la sûreté dans les centrales nucléaires des pays où la Banque effectue des opérations, jusqu'à ce que ces centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute à d'autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens sur le budget total de 280 millions de dollars américains du fonds. La contribution du Canada a été entièrement utilisée.

Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – En 2002, le Canada avait déjà versé au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est 10 millions de dollars canadiens, qui étaient destinés à des activités de coopération technique et de cofinancement. Ces fonds ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY Macédoine, en Roumanie, en Serbie et au Monténégro, et ont servi à appuyer les activités des experts-conseils canadiens. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE pour financer des travaux dans les secteurs et pays prioritaires pour l'ACDI. Cette dernière participe, par l'entremise du FCESE, à une nouvelle initiative pour les Balkans occidentaux, qui englobe un fonds de coopération technique à donateurs multiples et vise à améliorer les mécanismes de coordination des donateurs dans cette région.

Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des conseillers sectoriels chevronnés provenant des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises choisies dans la région qui sont en difficulté financière. L'objectif du programme consiste à fournir des compétences en gestion et en affaires pour que les entreprises puissent devenir compétitives et rentables. Le Canada a versé 3 millions de dollars canadiens à ce fonds.

Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) d'Ukraine – Le Canada a accepté de fournir 3 millions de dollars canadiens pour les services de soutien technique offerts par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts de la BERD aux termes de la ligne de crédit II, en vue de réaffecter ces fonds à des microentreprises et à des PME. À ce jour, 2,12 millions de dollars canadiens ont été transférés à la Banque pour des services de soutien technique comprenant une formation en évaluation des risques et des prêts. Ce fonds est maintenant utilisé à l'appui du cadre de crédit hypothécaire et cible le développement des capacités des banques locales.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) – Le Canada est le seul pays non européen participant à ce fonds, qui affecte les sommes fournies par des donateurs au règlement de graves problèmes environnementaux dans le Nord-Ouest de la Russie, surtout au titre de la gestion des déchets nucléaires, du traitement de l'eau et des eaux usées et de l'efficacité énergétique. Le Canada s'est engagé à verser 20 millions de dollars canadiens; cette somme sera réservée au volet nucléaire du fonds et est prise en compte dans le calcul de l'engagement du Canada au programme Partenariat mondial du G8.

Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud – Créé en 2004, ce fonds doté de 2 millions de dollars canadiens sert à la planification et à la réalisation de projets en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Les secteurs visés sont les suivants : agro-industrie, ressources naturelles, financement des infrastructures (transports, télécommunications, financement municipal, etc.) et renforcement de la capacité des institutions locales travaillant au développement du secteur privé et des institutions de microcrédit. Il s'agit du premier fonds bilatéral canadien à la BERD qui fournisse un financement non lié (autrement dit, il n'est pas exigé que les sources des approvisionnements soient exclusivement canadiennes).

L'activité du Canada à la BERD : ce que nous avons fait en 2007

Priorités du Canada en 2007

Dans le rapport annuel de 2006, nous avons déterminé les priorités du Canada pour 2007, notamment : 1) promouvoir des normes plus élevées de gouvernance; 2) veiller au respect de l'article 1 au sujet de l'engagement au Bélarus; 3) mettre l'accent sur la transition et sur un climat propice à l'investissement; 4) protéger l'environnement; et 5) promouvoir les intérêts commerciaux du Canada. Dans la présente section, nous décrivons les mesures précises qui ont été prises en 2007 pour appuyer les priorités du Canada.

1. Gouvernance et reddition de comptes

La valeur d'exemple des politiques de gouvernance de la BERD est déterminante pour sa capacité d'influer sur la transition dans les pays où elle exerce ses activités. Le Canada a donc pressé la Banque d'adopter les normes de gouvernance interne les plus rigoureuses. En 2006, la BERD a élargi sa politique de divulgation publique, conformément à des pratiques de gouvernance modernes. La Banque diffuse maintenant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration; elle affiche sur son site Web des documents sommaires sur les projets, de même qu'une liste des politiques et stratégies qui seront élaborées ou revues dans l'année qui suit, et elle fournit un résumé des propositions relatives à la rémunération annuelle et aux avantages sociaux du personnel. En 2007, conformément à la politique révisée sur l'information publique, la BERD a tenu des consultations publiques portant sur sa stratégie-pays à l'égard de la Hongrie, qui définit les activités de la Banque dans ce pays au cours des trois prochaines années. Les commentaires reçus du public ont été intégrés à la version finale de la stratégie. Pour ajouter à cette démarche, le Canada continuera d'inciter la Banque à appliquer le même processus à toutes les stratégies-pays.

2. Respect de l'article 1 – Engagement au Bélarus

Comme le prévoit l'article 1 de l'Accord portant création de la BERD, celle-ci a pour mandat politique explicite de favoriser la transition des pays qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Dans les pays où la situation démocratique et le respect des droits de la personne laissent à désirer, la Banque limite ses activités au financement du secteur privé, tout en continuant de chercher des façons d'assainir le climat d'investissement et d'appuyer les efforts de réforme. Le Canada appuie fermement ce mandat et il ne cesse d'insister sur son application. Par exemple, en 2006, pendant l'examen de la stratégie pour le Bélarus, le Canada a pris fermement position en faveur d'une interprétation rigoureuse des responsabilités de la BERD aux termes de l'article 1. Par suite des pressions exercées par les actionnaires de la Banque, la nouvelle stratégie de la BERD à l'égard du Bélarus porte exclusivement sur le financement du secteur privé. En 2007, la Banque n'a approuvé que sept projets au Bélarus, tous axés sur des petites et moyennes entreprises, de même que sur le cadre propice à l'investissement pour le secteur financier. Au cours des prochaines années, le Canada continuera de suivre les opérations de la BERD au Bélarus pour s'assurer qu'elles sont conformes à la stratégie relative à ce pays.

3. Maintien de l'accent mis sur la transition

Le Canada a participé activement à la réalisation du troisième examen des ressources en capital de la BERD et aux délibérations connexes, soulignant que l'institution devait agir résolument pour intensifier ses opérations dans les pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est, où la transition est à ses débuts. Lors de la réunion annuelle de 2007, le Canada a appuyé une affectation du revenu net de 2006 aux réserves, de sorte que la Banque puisse exécuter des projets à plus grand risque qui sont essentiels à la transition de ces pays. À l'automne 2007, le conseil d'administration a entrepris un programme d'analyse intensif, en examinant le potentiel d'activités de la Banque jusqu'en 2010, la suffisance du capital, d'autres possibilités d'utilisation de ce capital (c.-à-d. de l'assistance technique et des subventions d'investissement pour appuyer les activités bancaires et le financement de la sûreté nucléaire) ainsi que la distribution de dividendes, comme options pour l'affectation des profits réalisés en 2007. En bout de ligne, les administrateurs recommanderont une décision sur laquelle les gouverneurs voteront à la réunion annuelle de 2008. Pour ajouter à ces mesures, le Canada continuera de presser la BERD d'utiliser sa base de capital pour des activités qui auront une incidence marquée sur la transition et qui sont conformes au mandat de la Banque.

4. Intendance environnementale

En 2006, le Canada a appuyé un rôle élargi de la BERD au sujet des changements climatiques et d'une plus grande sécurité en matière énergétique. Étant l'une des parties du monde qui connaît la croissance la plus rapide, la région couverte par la BERD est confrontée à une demande énergétique en pleine expansion. L'un des grands problèmes auxquels la région est confrontée est l'utilisation inefficace de l'énergie, héritage de l'ancienne structure économique centralisée, qui cause des dommages à l'environnement et à l'économie et contribue de façon disproportionnée aux changements climatiques. En effet, la Banque estime que la région en transition consomme jusqu'à sept fois plus d'énergie par unité de PIB que les pays de l'Europe occidentale. En 2007, la Banque a approuvé un premier projet de charbon propre en Mongolie, qui établira les normes de transparence et de conduite durable en matière d'environnement. Tout particulièrement, le projet permettra d'améliorer les pratiques de gestion de l'environnement des entreprises, grâce à la préparation du premier plan de fermeture de mine pour une société minière de la Mongolie, conformément au plan d'évaluation environnementale et sociale de la Banque. Ce projet permettra également d'assurer la conformité des pratiques commerciales de la société par rapport à l'Initiative relative à la transparence des industries extractives. À moyen terme, le Canada continuera d'appuyer les efforts de la Banque dans la sélection de projets durables qui favorisent les pratiques exemplaires en matière environnementale et sociale.

À la réunion annuelle de 2006, les gouverneurs ont lancé l'initiative sur l'énergie durable, en vertu de laquelle la Banque s'engage à investir 1,5 milliard d'euros dans des projets d'efficience énergétique et d'énergie renouvelable au cours des trois prochaines années. Cette initiative prévoit également que la Banque s'engagera à raffermir le dialogue stratégique avec les gouvernements et à collaborer avec les donateurs pour appuyer des projets d'énergie viable.

5. Promotion des intérêts commerciaux du Canada

La BERD offre diverses possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. L'un des objectifs du bureau canadien consiste à sensibiliser les Canadiens à ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités de l'institution soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la Banque. En outre, le bureau recherche des débouchés de cofinancement commercial auprès d'Exportation et développement Canada (EDC) et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de l'Industrie, il recense les possibilités de marché de la BERD et, avec l'ACDI, il fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD. Pour ajouter à ces mesures, le bureau canadien continuera d'organiser des activités commerciales qui sensibilisent davantage les sociétés canadiennes aux débouchés auprès de la BERD.

Les événements suivants, appuyés par le bureau de l'administrateur canadien, ont contribué à promouvoir les intérêts du Canada en 2007 :

- L'administrateur canadien, le conseiller commercial et le premier vice-président, Varel Freeman, ont rencontré des représentants de sociétés pétrolières et gazières canadiennes à Calgary et d'autres gens d'affaires, y compris du secteur des forêts, à Vancouver en février 2007, pour faire état des travaux de la Banque et discuter de partenariats éventuels.
- Dans le cadre du programme canadien de sensibilisation, l'administrateur canadien et le conseiller commercial du Canada ont organisé la visite du président de la BERD, M. Jean Lemierre, à la Conférence de Montréal, en juin 2007, et un programme de travail comprenant des rencontres supplémentaires avec des gens d'affaires canadiens souhaitant investir dans les pays où la Banque effectue des opérations. Le président de la BERD a aussi participé à des réunions avec des hauts fonctionnaires à Ottawa.
- Comme par les années passées, un banquier principal du secteur des ressources naturelles a participé à l'activité annuelle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à Toronto.
- Le conseiller commercial et un banquier principal du secteur des ressources naturelles ont participé à une exposition itinérante du secteur privé à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Cette activité a sensibilisé les sociétés canadiennes souhaitant investir dans la région ou y faire des affaires.
- L'économiste en chef adjoint et le directeur, Stratégie et analyse, de la BERD, ainsi que le conseiller stratégique du Canada, se sont rendus à Toronto et à Ottawa afin de soumettre à des gens d'affaires, à des universitaires et à des fonctionnaires les principales conclusions du rapport sur la transition de 2007 de la Banque en ce qui a trait à l'évolution du climat économique et commercial dans les pays où la BERD effectue des opérations.
- En outre, le bureau canadien de la Banque à Londres n'a cessé d'accueillir des gens d'affaires du Canada, et les a appuyés dans leurs transactions avec la Banque.

Bilan des votes du Canada en 2007

De façon générale, le Canada et d'autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent des questions au sujet d'opérations particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Ainsi, les décisions du conseil sont le plus souvent prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets ou des politiques, ou voter contre ceux-ci, après consultation avec les gouvernements qu'ils représentent. L'administrateur canadien a appuyé toutes les politiques mises aux voix en 2007, de même que la grande majorité des 262 projets retenus par le conseil. Il y a eu 14 exceptions, pour quatre principales raisons.

- **Absence d'additionnalité.** L'additionnalité est l'un des principes opérationnels fondamentaux de la BERD : les investissements dans les projets doivent appuyer les investissements privés et non s'y substituer. Le fait qu'un investisseur puisse avoir accès au soutien financier du secteur privé à des conditions raisonnables soulève des doutes quant à l'additionnalité du financement de la BERD. L'administrateur canadien s'est abstenu de voter ou s'est opposé pour ce motif à cinq projets.

  1. Un prêt de la BERD à une banque russe (la Banque MDM) pour appuyer ses activités de prêt.
  2. Un prêt de la BERD à Kaufland Romania pour favoriser l'expansion de son réseau de magasins partout dans le pays.
  3. Un prêt de la BERD à une banque du Kazakhstan (la Kazkommertsbank) pour des prêts hypothécaires résidentiels et des projets de construction à l'extérieur du secteur pétrolier et gazier.
  4. Un investissement de la BERD dans des billets C et D émis par un fonds commun de créances, dans le cadre de la titrisation du portefeuille de prêts automobiles Erste Leasing en Hongrie.
  5. Une prise de participation de la BERD dans une société russe pour construire une entreprise de câbles électriques en Russie.

- **Absence d'incidence sur la transition.** Un autre des grands principes opérationnels de la BERD consiste à aider les pays à faire la transition vers l'économie de marché à part entière (« l'incidence sur la transition »). Aux termes de l'article 2 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, la transition est favorisée grâce à diverses mesures, y compris : promouvoir l'établissement, l'amélioration et le développement des activités du secteur productif, concurrentiel et privé et mobiliser à cette fin des capitaux nationaux et étrangers ainsi que des équipes de cadres expérimentés; favoriser l'investissement productif, y compris dans le secteur des services et dans le secteur financier ainsi que dans les infrastructures lorsque cela est nécessaire pour soutenir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise; fournir une assistance technique; et apporter un soutien aux projets multinationaux faisant appel à plus d'un pays donateur. Lorsque l'on prévoit qu'un investissement n'accélérera pas la transition suivant ces critères, des préoccupations sont soulevées. L'administrateur canadien s'est abstenu de voter ou a voté contre trois projets pour ce motif.

  6. Une prise de participation de la BERD pour appuyer une augmentation du capital d'une banque slovène.
  7. Une prise de participation de la BERD dans un partenariat immobilier russo-ukrainien pour la construction d'un ensemble d'immeubles à bureaux, de commerces de détail et d'immeubles industriels et résidentiels.
  8. Une prise de participation de la BERD dans BaltCap Private Equity Fund L.P. pour permettre des prises de participation et des investissements assimilables à des prises de participation dans des sociétés dont le siège social était situé en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, ou qui étaient constituées dans ces pays ou y détenaient une majorité de leurs actifs, ou y effectuaient principalement leurs ventes ou y exerçaient leurs activités.

- **Incompatibilité avec la politique canadienne sur l'acier.** Le Canada n'appuie pas les projets de banques multilatérales de développement qui contribuent à la surcapacité mondiale qui prévaut déjà à l'heure actuelle. L'administrateur canadien s'est opposé à deux projets ou s'est abstenu de voter à leur égard pour ce motif.

  9. Un prêt de la BERD à une société russe (usine d'usinage de tuyaux Chelyabinsk) pour la construction d'une mini-aciérie qui produit des billettes pour des tuyaux sans soudure.
  10. Un prêt de la BERD à une société polonaise (Celsa Huta Ostrowiec) pour l'agrandissement de son usine.

- **Inquiétude concernant le climat des affaires dans les pays où la BERD effectue des opérations.** Les stratégies-pays décrivent le plan d'engagement triennal de la Banque dans les pays où celle-ci effectue ses opérations. Tout particulièrement, elles produisent une évaluation des progrès réalisés par un pays sur la voie de la transition et elles déterminent les principaux secteurs où la Banque peut fournir une aide. La stratégie-pays pour la Bulgarie a été examinée en 2007. L'administrateur canadien avait des inquiétudes relativement à certains aspects du climat des affaires dans le pays et ne voulait pas voter en faveur de projets en Bulgarie, jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie (notant spécifiquement les problèmes) soit adoptée. L'administrateur canadien s'est abstenu de voter ou a voté contre quatre projets pour ce motif.

11. Un prêt de la BERD à une société d'État bulgare (compagnie régionale d'aqueduc Plovdiv) pour le rétablissement de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout.
12. Un prêt de la BERD à une société bulgare du secteur de l'énergie (Vez Svoghe) pour la construction et l'exploitation de neuf petites centrales hydroélectriques le long du fleuve Iskar.
13. Un prêt de la BERD au Fonds pour l'énergie et des économies d'énergie qui favorisera l'achat de produits à recevoir en vertu de contrats d'économie d'énergie en Bulgarie.
14. Une prise de participation de la BERD dans une usine de pâtes et papiers de Bulgarie (Svilosa A.D.) pour l'agrandissement de ses installations.

Sommaire des opérations de la BERD en 2007

L'année 2007 est la deuxième année où les opérations de la Banque sont assujetties au nouveau modèle opérationnel, le troisième examen des ressources en capital (ERC3), qui insiste sur les opérations de la BERD dans l'Est et le Sud de l'Europe[5] et prévoit l'engagement de l'institution à se retirer progressivement des pays d'Europe centrale. D'ici 2010, les huit pays qui ont accédé à l'Union européenne en 2004[6] (UE8) termineront le programme de prêt de la Banque, et les 21 autres pays où la BERD exerce ses opérations proviendront de l'Est et du Sud de l'Europe. Les opérations de la BERD dans ces pays diffèrent sensiblement de sa participation à l'UE8 : les grands projets sont axés sur le secteur de l'énergie, et une plus grande partie du portefeuille vise des projets de moindre envergure qui exigent davantage de supervision et un renforcement de la capacité plus proactif.

ERC3

L'ERC3 a été approuvé par les gouverneurs à la réunion annuelle de 2006 et porte sur la période de 2006 à 2010. L'ERC3 précise de quelle façon la Banque pourrait le mieux satisfaire aux besoins de ses clients tout en respectant son mandat. Il précise les outils que la BERD pourrait utiliser pour assurer de bons résultats en matière de développement et dicte la discipline financière nécessaire pour garantir la viabilité des opérations de la Banque. Compte tenu de la demande croissante de services de la BERD dans les pays qui sont au début ou au stade intermédiaire de la transition, l'accent est mis sur le déplacement des activités fondamentales de la Banque vers le Sud et l'Est de l'Europe, et sur le retrait progressif des huit pays d'Europe centrale qui ont profité du soutien de la BERD au début de leur transition.

Les objectifs opérationnels de l'ERC3 consistent à doter le portefeuille d'un objectif repère de 21,9 milliards d'euros d'ici 2010 et à atteindre un volume annuel d'activité d'environ 3,6 milliards d'euros. La répartition géographique du volume annuel des activités devrait suivre l'évolution de l'orientation stratégique de l'ERC3. La part du portefeuille imputable aux pays qui sont au début ou au stade intermédiaire de la transition et à la Russie devrait progresser et atteindre environ 87 % d'ici 2010.

[5] Est : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine. Sud : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ERY Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie.

[6] Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie.

Consciente du fait que le nouveau groupe de clients est confronté à des défis différents de ceux de l'UE8, la Banque a commencé à élaborer de nouvelles approches d'affaires. En particulier, elle met davantage l'accent sur la saine gouvernance et sur l'application de pratiques exemplaires au sein des sociétés. Pour assurer son efficacité dans l'atteinte de ses objectifs de transition, la Banque, en plus d'améliorer ses propres politiques et stratégies internes, inclut des plans de gouvernance d'entreprise dans la préparation des projets et encourage ses clients à communiquer leurs renseignements d'entreprise. La Banque a également accru les fonds qu'elle verse pour le renforcement de la capacité technique afin de permettre l'élaboration des cadres réglementaires et juridiques nécessaires pour le développement du secteur privé. En 2007, la Banque a versé 98 millions d'euros[7] sous forme d'aide technique:

- services d'experts-conseils pour des études de faisabilité pendant les préparatifs d'un projet;
- soutien des approvisionnements à l'étape d'exécution d'un projet;
- développement de compétences en gestion dans le cadre du Programme de redressement des entreprises de la Banque;
- conseils juridiques pour améliorer la législation et la gouvernance des entreprises et promouvoir le développement de la réglementation.

Le nombre de projets appuyés dans les pays en transition non membres de l'UE8 représente maintenant 56 % du portefeuille de la Banque, et les projets en Russie y comptent pour 29 %. D'ici 2010, les pays non membres de l'UE8 et la Russie représenteront 87 % des opérations de la Banque. Malgré la croissance du nombre de projets à plus grands risques (qui comptent maintenant pour près de 23 % de toutes les opérations), la proportion de nouveaux contrats autonomes dont l'incidence possible sur la transition est « bonne » ou « excellente » a totalisé près de 90 % en 2007. Pour réduire davantage les risques d'atteinte à la réputation et à l'intégrité, la direction et, de plus en plus, le conseil d'administration, s'en remettent au bureau du chef de la conformité pour veiller à ce que les normes d'éthique les plus rigoureuses soient appliquées à toutes les opérations de la Banque. En 2007, ce bureau a préparé 240 rapports sur l'intégrité. En outre, le service de l'évaluation a diffusé 10 rapports sur la participation de la Banque dans des secteurs où elle est de plus en plus présente et qui constitueront désormais le centre de ses activités (p. ex., les services d'aqueduc et d'égout, le secteur de l'énergie et le secteur des micro et petites entreprises). Les principales constatations devraient aider davantage la direction à accroître l'efficacité et l'efficience des projets.

Pour appuyer la nouvelle orientation des opérations, le budget de fonctionnement de 2007, qui s'établit à 293,6 millions d'euros, a permis à la Banque d'embaucher du personnel supplémentaire afin de raffermir davantage sa présence dans les bureaux régionaux, de préparer de nouveaux projets durables dans les principaux secteurs dans lesquels la Banque a accru sa participation, et d'améliorer l'analyse et la connaissance des enjeux horizontaux, notamment les changements climatiques et l'énergie propre. Ces ressources permettront à la banque de mieux faire correspondre ses besoins opérationnels à son mandat.

Toutefois, la transition est un processus complexe, exigeant et de longue haleine. Une économie de marché doit être soutenue par un cadre institutionnel efficace et par un État fonctionnel. Dans les nouvelles régions où la Banque effectue des opérations, les principales institutions présentent des lacunes élémentaires, notamment en ce qui touche les finances, la réglementation et la concurrence, la gouvernance d'entreprise, de même que la primauté du droit et son application.

[7] C'est-à-dire 144 millions de dollars canadiens selon le taux de change de 2007.

Au cours des prochaines années, les principaux défis liés à la transition consisteront à établir le contexte institutionnel et stratégique fiable qui attirera l'investissement, encouragera la croissance du nouveau secteur privé et la restructuration de l'ancien, améliorera le fonctionnement des marchés, et favorisera l'acquisition de compétences entrepreneuriales et liées aux marchés, tout en rehaussant la confiance de la population dans le processus de réforme. Pour mieux comprendre l'attitude des clients envers la démocratie et les réformes économiques, la Banque a entrepris, à l'aide de fonds provenant en partie du Canada, un sondage sur la vie en transition (*Life in Transition*), qui permet de mesurer la satisfaction des peuples quant à l'incidence de la transition sur la démocratie et l'économie. Les principales constatations pourraient aider la Banque à raffiner les outils qu'elle utilise pour assurer la viabilité du secteur privé (pour plus de précisions, se reporter à l'annexe 2).

Bon nombre de défis en matière de transition subsistent dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe où la Banque exerce ses opérations. Bien que la Banque ait connu beaucoup de succès, il sera essentiel qu'elle maintienne son orientation et qu'elle soit sélective et résolue à atteindre des résultats élevés en matière de transition.

Défis pour l'avenir

- Au cours des deux dernières années, la forte croissance du portefeuille de la Banque a dépassé les projections de l'ERC3[8]. La demande croissante pour les services de la BERD nécessite que celle-ci soit plus sélective en ce qui a trait aux projets qu'elle finance, et qu'elle continue de mettre l'accent sur l'importance de privilégier la qualité plutôt que la quantité. Aussi, les activités de la Banque devront être recentrées sur son principal mandat, c'est-à-dire favoriser la transition vers les principes du marché dans les 28 pays clients. La Banque devra peut-être insister davantage sur des projets qui favorisent l'application de normes environnementales et de saines pratiques sur le marché du travail.
- Le rapport de 2007 sur la transition indique que l'engagement envers les réformes démocratiques dans la région s'est affaibli. Il demeure à la fois prioritaire et difficile pour la Banque d'encourager l'établissement d'une saine gouvernance, suivant les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme énoncés à l'article 1 de l'Accord. La BERD devrait continuer de restreindre la portée de ses activités dans les pays où l'engagement à l'égard des principes de l'article 1 demeure faible. Dans les pays dont les gouvernements franchissent les étapes les plus difficiles de la réforme, la Banque devrait élaborer des projets à grande incidence sur la transition, qui comportent des avantages plus larges en matière sociale.

[8] Les opérations réelles de la Banque ont été beaucoup plus nombreuses que prévu dans l'ERC3, principalement en raison d'une hausse du nombre de projets. Selon les prévisions, le portefeuille devrait atteindre 26,2 milliards d'euros en 2010, selon un volume annuel de 6,3 milliards d'euros. La composition géographique devrait s'étendre davantage à la faveur de la Russie (43 % du portefeuille de la Banque en 2010). Le portefeuille déclaré est actuellement évalué à 20,2 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2006. Le nombre d'opérations actives du portefeuille a augmenté de 5 % pour se fixer à 1 341 à la fin de 2007. Le conseil ayant approuvé une demande de révision à la baisse du taux de change prévu entre l'euro et le dollar américain afin de tenir compte de la dépréciation de ce dernier par rapport à la devise européenne, l'utilisation du capital de la Banque sans affectation du revenu net aux réserves de la Banque est évaluée à 87 %, par rapport à 82 % selon l'ERC3.

- Lors de la réunion annuelle de 2006, les gouverneurs ont approuvé le plan de la Banque en vue d'un retrait progressif des pays de l'UE8 d'ici 2010. Lorsque ce processus sera terminé, la Banque cessera ses activités dans ces pays, tout en surveillant la conformité des projets en cours par rapport aux décisions du conseil. La réussite de la République tchèque au programme de la Banque témoigne des progrès que ce pays a réalisés dans la transition vers une économie de marché intégrale et la démocratie. De plus, la BERD a fermé trois bureaux, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Au cours des deux prochaines années, les actionnaires continueront d'appuyer les efforts de la Banque pour mettre progressivement un terme à ses opérations dans les pays de l'UE8.
- À la réunion annuelle de 2007, les gouverneurs ont affecté le revenu net de 2006 au renforcement des réserves, accroissant ainsi la capacité financière de la Banque d'appuyer des initiatives plus risquées dans le Sud et l'Est de l'Europe. À cette réunion, les gouverneurs ont également demandé que, à l'avenir, la Banque élabore d'autres options prévues par l'accord de la BERD[9], particulièrement le financement à d'autres fins, notamment pour l'aide et la coopération technique, et une distribution aux actionnaires (c.-à-d. le versement d'un dividende). L'atteinte d'un consensus chez les actionnaires en ce qui concerne l'affectation du revenu et la suffisance du capital continuera de représenter un défi pour la BERD.

[9] En 2006, les réserves non liées de la BERD ont dépassé 10 % de l'encours de son capital autorisé. Par conséquent, conformément à l'article 36 de l'Accord, les gouverneurs procèdent maintenant à un examen annuel et choisissent parmi trois options d'affectation du revenu net : (i) raffermir les réserves; (ii) accorder du financement « à d'autres fins » – notamment l'aide ou la coopération technique; ou (iii) procéder à une distribution aux actionnaires.

Graphique 2
Investissements et décaissements bruts annuels de la BERD

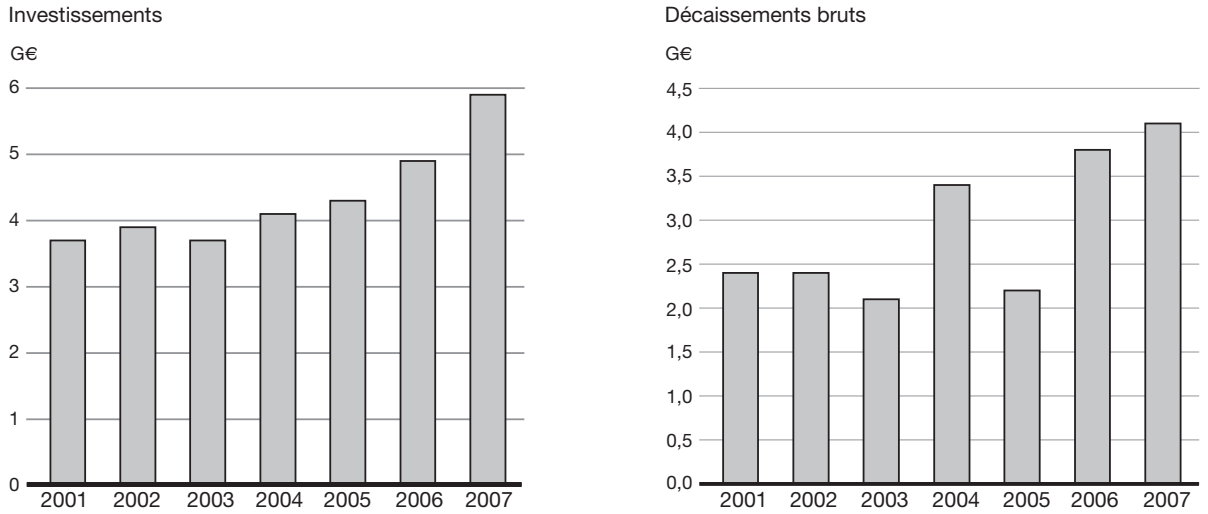

Tableau 2
Résultats financiers de 2004 à 2007

	2007	2006	2005	2004
Nombre de projets	353	301	276	265
Soutien de la BERD (M€)	5 583	4 936	4 277	4 133
Ressources mobilisées (M€)	8 467	8 915	6 211	8 799
Valeur totale des projets (M€)	14 050	13 851	10 499	12 932
(M€)				
Revenu d'exploitation	1 934	2 667	1 543,9	658,6
Charges et amortissement	(251)	(225)	(218,9)	(189,8)
Bénéfice d'exploitation avant provisions	1 683	2 442	1 325,0	468,8
Provision pour prêts douteux et garanties	201	(53)	200,6	(67,2)
Bénéfice net pour l'année	1 884	2 389	1 525,6	401,6
Réserves et bénéfices non répartis	8 676 [1]	6 974	4 656,1	1 686,0
Provision cumulative pour prêts douteux et garanties	124	341	351,6	539,5
Total des réserves et des provisions	8 800	7 315	5 007,7	2 225,5

[1] Une décision concernant l'affectation du revenu net de 2007 de la Banque sera prise par les gouverneurs à la réunion annuelle de 2008. Aux fins de présentation, le revenu net est ici inclus au poste Réserves et bénéfices non répartis.

Priorités stratégiques du Canada pour la période de 2008 à 2010

Entre 2008 et 2010, le gouvernement du Canada a trois priorités quant à sa participatiom à la BERD. Ces priorités découlent des défis énoncés à la section précédente et se fondent sur le fait que de bons résultats doivent permettre d'orienter les activités de la Banque pour assurer le respect du mandat de la BERD qui consiste à :

1. promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes, de même que l'utilisation efficace de la base de capital de la Banque;
2. veiller à ce que la BERD continue d'insister sur la transition et sélectionne rigoureusement ses programmes;
3. promouvoir la viabilité environnementale des projets de la BERD, de même que l'égalité des sexes dans leur exécution.

1. Gouvernance et reddition des comptes

Transparence accrue concernant la nomination du président de la BERD

Le Canada continue d'appuyer l'engagement de la Banque d'accroître la transparence de ses activités, conformément aux pratiques modernes de gouvernance des entreprises. Cette orientation rejoint les efforts d'autres institutions financières internationales (IFI).

Le président de la BERD, M. Jean Lemierre, quittera son poste en juillet 2008. Les 63 gouverneurs, qui doivent élire le premier dirigeant de la Banque, seront invités à lui choisir un successeur. Le nouveau président sera élu à la majorité des voix des gouverneurs lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra à Kiev, en mai 2008. La mise en place d'un mécanisme ouvert et transparent de nomination et de sélection du président de la Banque constitue une priorité pour le Canada. Cela garantira que tout pays membre pourra proposer un candidat, que le processus sera guidé par des règles et des procédures auxquelles le public aura accès, et qu'une décision majoritaire ou consensuelle reposera uniquement sur les mérites du candidat. La BERD devrait adopter des règles claires et publiques de ce genre.

Mesure en 2008 : Pousser la Banque à mettre en place un mécanisme de sélection du président qui soit ouvert, transparent, fondé sur le mérite et conforme aux normes établies par les autres institutions financières internationales.

Mesure en 2009-2010 : Encourager la Banque à envisager d'incorporer officiellement ce nouveau mécanisme de sélection à son règlement général.

Viabilité financière

Le Canada appuie fermement une saine gouvernance financière dans toutes les IFI. Il veille à l'élaboration et à la mise en œuvre de budgets administratifs sains et d'une base de capital suffisante qui appuie les mandats des IFI.

Budget administratif suffisant pour appuyer le mandat de la BERD

Comme on l'a mentionné plus tôt, dans le Sud et l'Est, les projets exigent davantage de supervision et un renforcement de la capacité. Conformément à l'ERC3, au cours des deux dernières années, le budget de la BERD a augmenté de 7,5 % au total, afin que la Banque puisse se doter de la gamme de compétences et des effectifs dont elle a besoin. Comme la transition s'effectue à des rythmes différents dans le Sud et l'Est, la Banque devra assurer l'attribution efficace et efficiente de ses fonds, et faire concorder son budget avec ses orientations stratégiques. Cela signifie que la Banque devra songer à réaffecter à l'interne les ressources d'activités moins pertinentes vers les priorités émergentes.

Base de capital durable

Au cours des deux dernières années, principalement sous l'effet d'une forte croissance de son portefeuille, les résultats de la Banque ont dépassé les prévisions de l'ERC3. La forte croissance du portefeuille de la BERD a exercé des pressions sur les ratios de suffisance du capital et de risque de la Banque. Le conseil envisage actuellement des options en vue de rééquilibrer la croissance du portefeuille, conformément à la base de capital qui appuie l'activité de la Banque. Il est important que la Banque utilise ses ressources limitées pour se concentrer efficacement sur son principal mandat. La décision prise par le conseil doit aussi garantir une rigueur suffisante et la sélectivité quant à l'utilisation du capital. Elle doit aussi favoriser l'établissement d'un objectif concernant la taille d'un portefeuille durable et, par conséquent, la portée des activités et leur correspondance avec le mandat.

Mesure en 2008 : Préconiser un processus réformé pour préparer le budget et le plan de travail de la Banque (un plan triennal continu, p. ex.), semblable à ce qu'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada.

Mesure en 2008 : Préconiser une décision sur l'affectation du revenu net de 2007 qui garantit la rigueur et la sélectivité quant à l'utilisation du capital de la Banque, à l'appui d'activités compatibles avec le mandat de cette dernière.

2. Efficacité institutionnelle

Article 1

Le Canada appuie fermement les efforts soutenus de la Banque en vue d'améliorer et de renforcer la gouvernance et la reddition de comptes dans les pays où elle est active (au moyen de programmes d'aide technique et d'un dialogue avec les autorités nationales et locales); de favoriser une plus grande transparence, l'utilisation optimale des fonds investis, la primauté du droit, le respect des droits de la personne, la sécurité et l'égalité; et d'encourager la coopération multilatérale à l'égard des questions liées à la démocratie. Les analyses menées par la BERD indiquent que l'établissement d'institutions démocratiques solides est un facteur clé du succès de la transition. La saine gouvernance des institutions dans chaque pays où opère la BERD demeurera un enjeu de première importance dans les années à venir, et la Banque devra continuer de promouvoir des institutions saines, la perception plus efficiente des impôts et des taxes et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution adéquates. Le Canada maintient que la priorité fondamentale de la Banque à l'égard du développement du secteur privé consiste à créer un climat propice à l'investissement appuyé par des cadres de réglementation solides. Une saine gouvernance aide à faire en sorte que les sociétés s'intègrent au système financier international et rehaussent leur compétitivité internationale.

Conformément à son mandat qui consiste à promouvoir les réformes économiques et démocratiques, la Banque passe périodiquement en revue les progrès politiques et économiques que réalisent les pays vers la transition. La BERD a limité ses activités dans les pays où l'engagement à l'égard des principes démocratiques de base est particulièrement faible (au Bélarus, au Turkménistan et en Ouzbékistan, notamment). Dans les pays où l'on note un recul de l'engagement des gouvernements à procéder à des réformes, la Banque doit s'attacher à cerner des projets ayant le potentiel de réaliser un changement ascendant en préconisant des pratiques exemplaires sur les plans commercial et environnemental. En particulier, la Banque devrait sélectionner des clients du secteur privé ayant le potentiel d'inciter le reste de l'industrie à adopter de telles pratiques.

Mesure en 2008 : Participer activement aux discussions du conseil au sujet des stratégies visant l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Si l'analyse révèle que ces pays ont tardé à mettre en œuvre l'article 1, continuer d'appuyer les activités de portée limitée (c.-à-d. appuyer des opérations de moindre envergure avec des entités du secteur privé pour satisfaire aux besoins humains fondamentaux).

Mesure en 2008 : Presser la Banque de cerner des façons efficaces d'appuyer la transition dans les pays dont l'engagement à l'égard des réformes démocratiques et économiques s'affaiblit. Par exemple, la Banque devrait songer à mobiliser des sociétés capables de démontrer au reste de l'industrie les avantages de pratiques exemplaires sur les plans commercial et environnemental.

Incidence marquée sur la transition

Le Canada souhaite vivement que les nouveaux régimes démocratiques aient accès au financement et aux conseils dont ils ont besoin pour effectuer une transition réussie et durable à une économie de marché. La BERD a un rôle important à jouer à cet égard. L'adhésion de huit membres emprunteurs de la BERD à l'Union européenne en mai 2004 a constitué un point crucial du processus de transition. La BERD a joué un rôle important dans ce processus, aidant les pays en cause à créer des conditions propices afin d'attirer des fonds privés.

Alors que la Banque commence à financer des projets de plus en plus risqués dans le Sud et l'Est et qu'elle presse les gouvernements de poursuivre des efforts de réforme plus exigeants, on insistera davantage sur l'examen des opérations pour en évaluer l'efficacité, tirer des leçons du passé et améliorer l'élaboration de projets futurs. Le service de l'évaluation, un groupe indépendant qui relève directement du conseil d'administration, jouera un rôle encore plus déterminant pour évaluer le rendement de la BERD et fournir des conseils en vue de l'améliorer.

Le système actuel d'évaluation de l'incidence sur la transition a été mis au point il y a 10 ans et il portait en grande partie sur l'évolution et la mesure de la transition dans l'UE8. La Banque ayant maintenant déplacé son centre d'intérêt vers l'Est et le Sud, il convient de modifier les cotes afin de tenir compte davantage des caractéristiques de ses nouveaux clients. Plus particulièrement, les critères actuels devraient comprendre des indicateurs comme le développement, la réduction de la pauvreté, la mise sur pied d'institutions ou leur viabilité, qui influent indirectement sur la transition vers une économie de marché.

Mesure en 2008 : Encourager la Banque à poursuivre l'analyse des indicateurs afin de mieux évaluer son incidence sur la transition.

Mesure en 2008 : Encourager la Banque à calculer le taux de rendement financier et économique des projets afin de mieux évaluer la viabilité de ses investissements.

3. Viabilité environnementale et égalité des sexes

Les questions environnementales et sociales sont de plus en plus considérées comme étant essentiellement liées à la viabilité économique et politique à long terme et à la qualité de vie des habitants d'une région. Le Canada souhaite favoriser la viabilité dans la région en transition afin de bâtir une économie mondiale forte. Il appuie donc fermement les pratiques exemplaires viables appliquées aux investissements de la BERD.

La présente politique environnementale a été approuvée par le conseil en avril 2003. En 2006, la Banque a décidé de l'examiner pour mieux répondre aux défis environnementaux et sociaux dans les pays où elle exécute des opérations, et pour tenir compte de nouvelles pratiques exemplaires au sein des IFI et dans le secteur privé. Par exemple, les normes adoptées par la Société financière internationale sont devenues un point de référence en matière de viabilité environnementale et sociale.

Le processus de révision de cette politique s'est poursuivi pendant toute l'année 2007. Une série de consultations publiques portant sur des sujets clés a été organisée auprès de groupes d'organisations non gouvernementales, d'autres institutions financières, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du travail et de représentants des peuples autochtones. La Banque s'affaire actuellement à produire une version provisoire de la nouvelle politique, qui devrait être prête aux fins de discussion publique au premier trimestre de 2008.

L'égalité des sexes est un thème transversal de l'aide canadienne au développement dans l'ensemble de l'Europe de l'Est. La BERD s'est engagée à intégrer l'égalité des sexes dans ses programmes. Des travaux approfondis devront être effectués au cours de la prochaine année pour atteindre cet objectif et, de concert avec d'autres donateurs aux vues similaires, le Canada continuera d'accorder la priorité à ce dossier dans ses rapports avec l'institution.

Les priorités environnementales et sociales de la BERD comprennent ce qui suit[10] :

- Intégrer pleinement les facteurs environnementaux et sociaux (touchant notamment la santé, la sécurité, la main-d'œuvre et les collectivités) au cycle des projets, et veiller à ce que chaque projet dont le financement est envisagé soit évalué aux plans environnemental et social.
- Promouvoir des investissements environnementaux dans une vaste gamme de secteurs en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources, la mise au point de méthodes de production plus propres, la protection de la biodiversité et l'application de pratiques exemplaires à la gestion de l'environnement.
- Financer des projets comportant des objectifs environnementaux clairs, comme une meilleure gestion de l'eau et des eaux usées, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, et travailler en partenariat avec d'autres institutions pour régler les problèmes environnementaux régionaux et mondiaux.

[10] BERD, rapport sur la viabilité, 2005.

Mesure en 2008 : Préconiser l'adoption rapide de la politique environnementale et sociale de la Banque, la date cible étant fixée à l'été 2008.

Mesure en 2008 : En collaboration avec d'autres donateurs, encourager la Banque à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie sur l'égalité des sexes, à l'exemple d'autres institutions financières internationales.

Mesure en 2009-2010 : Encourager la Banque à recueillir des données ventilées selon le sexe et à intégrer l'égalité des sexes dans l'évaluation des projets. Au fil du temps, et à mesure que l'on disposera de plus de données, presser la Banque de songer à intégrer systématiquement l'égalité des sexes à sa politique environnementale et sociale.

Annexe 1 – Allocution du gouverneur en 2007

Déclaration de Mme Diane Ablonczy, gouverneure suppléante temporaire pour le Canada, à la réunion annuelle de la BERD Kazan (Russie), le lundi 21 mai 2007

[Traduction] Je suis heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui à Kazan, et je tiens à remercier le gouvernement de la Fédération de Russie, de même que les autorités de la république du Tatarstan, de nous accueillir pour notre réunion annuelle. Nous espérons que cette réunion moussera l'intérêt des investisseurs dans les énormes possibilités commerciales que nous offre la région. À l'instar du Canada, la république du Tatarstan est un bel exemple de la prospérité que l'on peut atteindre lorsque des personnes ayant des antécédents religieux et culturels divers s'efforcent d'atteindre des buts communs. Je suis particulièrement encouragée par l'engagement que manifestent le gouvernement de ma province, l'Alberta, et les partenaires privés canadiens et tatars dans le cadre d'un dialogue sur les sciences et la technologie du pétrole lourd. J'espère que le séminaire permettra d'établir le fondement d'un échange plus poussé d'expérience et d'expertise liées aux progrès technologiques dans le domaine de l'exploitation du pétrole lourd et qu'il se traduira par un vigoureux partenariat commercial entre la république du Tatarstan et la province de l'Alberta.

Le lieu de la réunion de cette année, dans cette dynamique région de la Fédération de Russie, est une expression concrète du rôle de la Banque à titre de catalyseur pour accroître le financement du secteur privé. Il représente également la consécration de la stratégie à moyen terme de la BERD qui a été approuvée à la réunion annuelle de 2006 et qui est axée sur le déplacement des opérations de la Banque vers le Sud et l'Est – le Sud-Est de l'Europe, la Communauté des États indépendants, y compris la Russie et l'Asie centrale, de même que la Mongolie –, soit des régions où subsistent les plus importants défis en matière de transition. Nous espérons que cette rencontre encouragera ces régions dans le cadre de leurs efforts de transition.

Des efforts mieux ciblés

Conformément à ce déplacement géographique, la Banque a travaillé fort pour appuyer les efforts des pays moins avancés afin de faciliter leur transition. Nous parlons aujourd'hui de la mission renouvelée de la BERD dans ces pays, qui vise à les aider à s'engager sur une voie de croissance durable fondée sur les principes du marché et de la démocratie. Le Canada accorde de l'importance à la mesure des résultats et, en ce sens, nous nous réjouissons des dispositions pratiques que la Banque a prises afin de fermer trois bureaux d'Europe centrale cette année et de redéployer leurs ressources dans les régions où la transition est moins avancée.

L'insistance plus marquée de la Banque sur « le Sud et l'Est » exige une évaluation continue des défis au sein de la région et des moyens de les relever à l'aide d'une structure de produits adéquate et d'un dialogue stratégique judicieux. L'amélioration du contexte et du climat d'investissement dans les pays et les régions où la BERD exerce ses activités est cruciale pour la réussite des projets de la Banque et, de façon générale, pour le développement du secteur privé. Grâce à ses programmes de coopération technique et au dialogue stratégique, la BERD est bien placée pour aider les pays à assainir le climat de l'investissement et des affaires, à transférer le savoir et à mettre sur pied les institutions qui conviennent. Le Canada est heureux d'appuyer financièrement les efforts de renforcement de la capacité de la Banque par le truchement de fonds bilatéraux et multilatéraux. Compte tenu du rendement financier impressionnant de la BERD, nous espérons que la Banque versera une partie de son revenu net à cette même fin.

En mettant davantage l'accent sur les principaux défis de transition, la Banque doit se concentrer sur des résultats mesurables. L'évaluation de l'impact des projets est essentielle pour la planification opérationnelle axée sur les résultats, et il s'agit d'un élément clé pour veiller à ce que la Banque tire parti de ses avantages comparatifs. Grâce au nouveau cadre approuvé à la réunion annuelle de l'an dernier, à Londres, le Canada espère que la Banque raffermira ses priorités et insistera sur le Sud et l'Est, où elle peut le mieux faciliter la transition.

Une institution solide

L'année 2006 a été la première où la Banque a exécuté ses opérations en vertu de sa nouvelle stratégie à moyen terme. Les résultats financiers de 2006 ont été exceptionnels – pour la première fois depuis la fondation de la Banque, ses réserves non liées ont augmenté pour passer à plus de 10 % de son capital autorisé. Par conséquent, conformément à l'article 36 des statuts de la Banque, les gouverneurs examineront désormais une fois l'an les trois options d'affectation du revenu net qui suivent et en choisiront une : i) raffermir les réserves; ii) financer d'autres fins, telles que l'aide technique; et iii) effectuer une distribution aux actionnaires. Nous appuyons l'approche prudente qui consiste à utiliser les ressources de 2006 pour raffermir les réserves cette année, ce qui permettra d'accroître la capacité financière de la Banque pour appuyer des initiatives dans des régions à plus grand risque. Cependant, nous aimerions que soit effectuée une évaluation complète et rapide de toutes les options d'affectation du revenu net à l'intérieur du cadre d'appui du mandat central de l'institution.

Article 1 – Les défis subsistent

Puisque l'orientation géographique des opérations de la Banque ne cesse de changer, l'engagement ferme de la BERD envers les exigences politiques de l'article 1 demeure impératif. À titre d'actionnaire, nous avons le devoir de faire en sorte que les activités de l'institution respectent l'article 1. Après plus d'une décennie d'expérience de la transition au sein de la BERD, nous savons que le pluralisme et la démocratie sont essentiels pour mobiliser les ressources internes et externes destinées à l'investissement et qu'ils demeurent un important facteur de réussite de la transition.

Les Canadiens ont été à même de mesurer la valeur des principes de l'article 1. Notre engagement à promouvoir les droits de la personne, notre soutien constant de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché ont produit des avantages socioéconomiques concrets. Le Canada appuie donc fermement la décision de la BERD de limiter ses opérations dans les pays où l'engagement envers les principes fondamentaux demeure faible. La Banque doit demeurer vigilante dans son application des principes de l'article 1 et encourager constamment les pays où elle exerce ses opérations à s'engager fermement envers ces principes. À l'avenir, elle doit faire en sorte que ses activités renforcent la saine gouvernance des entreprises et raffermissent le climat d'investissement.

Relèvement des normes

Dans les pays où la Banque exerce ses opérations, une saine gouvernance aide les sociétés à propriété locale à soutenir la concurrence régionale et même mondiale. En appliquant aux partenaires commerciaux les normes les plus élevées en matière de pratiques commerciales, de transparence et de reddition de comptes, la BERD démontre qu'un comportement éthique de la part des entreprises, qui est sensible aux questions environnementales et favorise le développement durable, est conforme à la rentabilité et à la promotion de la croissance et de la prospérité. La BERD doit continuer de promouvoir la saine gouvernance à titre de pierre angulaire de ses travaux auprès de ses partenaires des secteurs public et privé.

Cette année, la Banque contribuera davantage à rehausser les normes commerciales lors du renouvellement de sa politique environnementale, qui sera élargie pour englober davantage les aspects sociaux des opérations financières. Nous saluons l'examen et nous espérons que les enjeux sociaux seront examinés de façon plus systématique dans la région. L'inclusion de l'égalité des sexes dans la nouvelle politique doit reconnaître l'importante contribution des femmes à la croissance et à la prospérité.

Ce renouveau fait fond sur l'Initiative sur l'énergie durable de la Banque et sur les travaux qui font la promotion de l'efficacité énergétique. Les efforts accrus de la Banque dans ce domaine donnent suite à l'appel du G8 pour que les institutions financières internationales fassent preuve de leadership dans l'examen des questions interdépendantes de la sécurité énergétique à long terme et des préoccupations relatives au climat. En finançant la transition vers une énergie plus propre et l'efficacité énergétique, la BERD effectue une contribution importante pour aider la région à réduire son bilan carbone. Une telle réduction constitue un défi que connaît bien mon gouvernement, car nous ne ménageons pas les efforts pour réduire le bilan du Canada.

Évidemment, pour parvenir à un resserrement généralisé et durable des normes, les institutions financières internationales doivent unir leurs efforts. Une telle collaboration est essentielle, non seulement pour éviter le nivellement au plus bas dénominateur, mais également pour faire en sorte que chaque intervenant mette à contribution son avantage comparatif dans le cadre de son mandat. Nous demandons au président Lemierre, à la direction et au conseil d'administration de collaborer avec d'autres institutions à cette fin, et nous promettons que le Canada fera sa part auprès des autres institutions financières internationales dont il est actionnaire.

Conclusion

En guise de conclusion, je tiens à remercier le président Lemierre et ses collaborateurs pour cette année productive. Certes, les défis demeurent, mais le Canada est tout à fait confiant que la Banque continuera de progresser au cours de la prochaine année.

Annexe 2 – Sommaire du rapport sur la transition

Le rapport sur la transition est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 29 pays où la Banque effectue des opérations dans le processus de transition d'une économie à planification centralisée à une économie de marché. Le rapport sur la transition est reconnu comme la principale publication analysant les progrès de la transition dans l'ancien bloc soviétique. Le rapport de 2007 évalue les perceptions de ces nations au regard de la transition et des réformes continues. Il présente les principales constatations du sondage *Life in Transition* mené en 2006 par la BERD et la Banque mondiale, qui donne un aperçu exclusif des répercussions de la transition sur le niveau de vie des peuples, ainsi que de leurs attentes pour l'avenir.

Aperçu macroéconomique et progression des réformes

Selon la BERD, la région en transition rattrape progressivement l'Europe occidentale et d'autres économies de marché à maturité. La Banque constate que la transition est de plus en plus alimentée par des marchés concurrentiels, plutôt que par les gouvernements. La croissance économique moyenne en 2006 a atteint 6,9 %, son plus haut niveau depuis le début de la transition en 1991 (comparativement à 5,8 % en 2005).

Le rapport explique que la croissance est partiellement attribuable à la forte demande intérieure (appuyée par l'expansion rapide des prêts consentis par des banques nationales et étrangères), au niveau élevé de l'investissement direct étranger (IDE) et aux importants envois de fonds des travailleurs à l'étranger. De plus, la croissance des exportations s'est intensifiée, parallèlement à la vigueur de la demande mondiale. Ces facteurs ont fait pression sur l'inflation dans toute la région, et nombre de banques centrales ont réagi en adoptant des mesures contre l'inflation, notamment en haussant les taux d'intérêt et en réglementant de façon plus stricte les seuils de réserve. Dans ce contexte, la BERD estime que la politique financière est trop assouplie pour freiner la demande intérieure. En effet, certains pays prévoient des hausses élevées de leur budget pour financer la sécurité sociale, les régimes de retraite et les salaires du secteur public. En outre, l'instabilité politique continue de freiner les perspectives de la consolidation financière généralisée que la Banque estime nécessaire, compte tenu des répercussions à long terme du vieillissement de la population.

Dans les pays dotés de ressources limitées, la montée en flèche de la consommation et de l'investissement en 2006 s'est traduite par une augmentation du déficit du compte courant. Par exemple, l'Ukraine a enregistré son premier déficit du compte courant en huit ans, tandis que la Lettonie a vu le sien doubler pour atteindre 21,3 % du PIB. Par ailleurs, la Russie et la Communauté des États indépendants ont continué de profiter du niveau élevé des revenus pétroliers. Par exemple, au Kazakhstan, l'excédent du compte courant en 2006 représentait 18,2 % du PIB.

La crise mondiale des liquidités qui s'est amorcée à l'été de 2007 a eu jusqu'à présent des effets limités sur les pays en transition. Néanmoins, le rapport prévoit qu'une nouvelle tarification du risque et l'augmentation du coût des prêts interbancaires réduiront la demande de crédit bancaire, freineront la consommation et l'investissement et pourraient entraîner un ralentissement de la croissance économique dans la région.

Compte tenu de ces défis macroéconomiques, la Banque fait état d'une nette progression des réformes. Comme l'indique le tableau ci-après, pour 2007, la Banque signale 20 cas de relèvement de la cote de transition dans 14 pays, et aucune cote n'a été abaissée. La Banque suit la progression des réformes dans 29 pays en transition au moyen de neuf indicateurs couvrant quatre éléments clés d'une économie de marché : les marchés et le commerce, les entreprises, les institutions financières et l'infrastructure. La phase initiale des réformes – la libéralisation des marchés – est pratiquement achevée dans les pays baltes et d'Europe centrale dont la transition est avancée, ainsi que dans la plupart des pays d'Europe du Sud-Est, mais il y a encore place à l'amélioration dans les Balkans occidentaux, la Communauté des États indépendants et la Mongolie. La deuxième phase des réformes – qui englobe le développement d'institutions de soutien des marchés grâce, notamment, à la privatisation à grande échelle, à la gouvernance et à la restructuration des entreprises, aux politiques de concurrence, au développement du secteur financier et à l'infrastructure – est loin d'être terminée.

Tableau 3

Progrès de la transition dans les pays où la BERD effectue des opérations

			Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières		Infrastructure
Pays	Population à la mi-2007 (millions)	Part du PIB du secteur privé à la mi-2007 (estimation de la BERD en %)	Privatisation à grande échelle	Privatisation à petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des échanges	Politique de concurrence	Réforme bancaire et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs mobilières et institutions financières non bancaires	Réforme de l'infrastructure
Albanie	3,2	75	3	4	2+	4+	4+	2	3-	2-	2+↑
Arménie	3,2	75	4-	4	2+	4+	4+	2+	3-	2	2+
Azerbaïdjan	8,4	75↑	2	4-	2	4	4	2	2+	2-	2
Bélarus	9,7	25	1	2+	1	3-	2+	2	2↑	2	1+
Bosnie-Herzégovine	3,8	60↑	3↑	3	2	4	4-	2↑	3-	2-	2+
Bulgarie	7,7	75	4	4	3-	4	4+	3-	4	3	3
Croatie	4,4	70↑	3+	4+	3	4	4+	3-↑	4	3	3
Estonie	1,3	80	4	4+	4-	4+	4+	4-	4	4-	3+
ERY Macédoine	2,0	65	3+	4	3-	4+	4+	2+↑	3-	2+	2+
Géorgie	4,6	75↑	4↑	4	2+	4+	4+	2	3-	2-	2+
Hongrie	10,1	80	4	4+	4-	4+	4+	3+	4	4	4-
Kazakhstan	15,1	70↑	3	4	2	4	4-	2	3	3-	3-
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3	4+	4+	3	4↑	3	3
Lituanie	3,4	75	4	4+	3	4+	4+	3+	4-	3+↑	3
Moldavie	3,4	65	3	3+	2	4	4+	2+↑	3↑	2	2+
Mongolie	2,7	75↑	3+↑	4	2	4+	4+	2+↑	3-↑	2	2
Monténégro	0,7	65	3+	4-	2	4	4↑	2-↑↑	3-	2-	2
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3+	2-	3-	2	2-	2-	2	2-
Pologne	38,1	75	3+	4+	4-	4+	4+	3+	4-	4-	3+
République kirghize	5,1	75	4-	4	2	4+	4+	2	2+	2	2-
République slovaque	5,4	80	4	4+	4-	4+	4+	3+	4-	3	3-
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4	4-	3+
Roumanie	21,7	70	4-	4-	3-	4+	4+	3-	3+↑	3-↑	3+
Russie	144,1	65	3	4	2+	4	3+	2+	3-	3	3-
Serbie	8,3	55	3-	4-	2+	4	3+	2↑	3-	2	2
Slovénie	2,0	70↑	3	4+	3	4	4+	3	3+	3-	3
Tadjikistan	6,5	55	2+	4	2-	4-	3+	2-	2+	1	1+
Turkménistan	6,5	25	1	2	1	3-	1	1	1	1	1
Ukraine	47,1	65	3	4	2	4	4-	2+	3	3-↑	2+

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Un pays qui obtient la note 4+ a mis en place des normes et atteint des résultats qui se comparent à ce que l'on retrouve dans les pays industrialisés les plus avancés. Les flèches verticales indiquent une variation par rapport à l'année précédente. Une flèche indique un mouvement d'un point (de 4 à 4+, par exemple), et deux flèches un mouvement de deux points.

Source : BERD, *Transition Report 2007: People in Transition*

Thème du rapport : les gens en transition

Le rapport de la BERD indique que les changements positifs qui ont balayé bon nombre de pays en transition ont permis d'apporter des améliorations durables à bien des aspects de la vie. Les démocraties et les économies de marché ont pris racine, les entreprises et l'esprit d'entreprise ont prospéré et l'infrastructure matérielle a été en bonne partie renouvelée. Toutefois, malgré des taux de croissance élevés dans les pays et les villes, on note de grandes variations des niveaux de revenu et de débouchés. Le sondage révèle que les niveaux de satisfaction dans la vie sont plus faibles dans la région qu'ailleurs dans le monde et, dans certains cas, on a noté un sentiment d'insatisfaction persistant à l'égard de certains résultats du processus de transition. Le soutien à la démocratie est assez fort dans les pays en transition.

Les graphiques[11] ci-après résument les perceptions des habitants envers la démocratie et l'économie de marché. Ils reposent sur des entrevues menées auprès de 29 000 personnes dans 29 pays.

Graphique 3
Satisfaction dans la vie

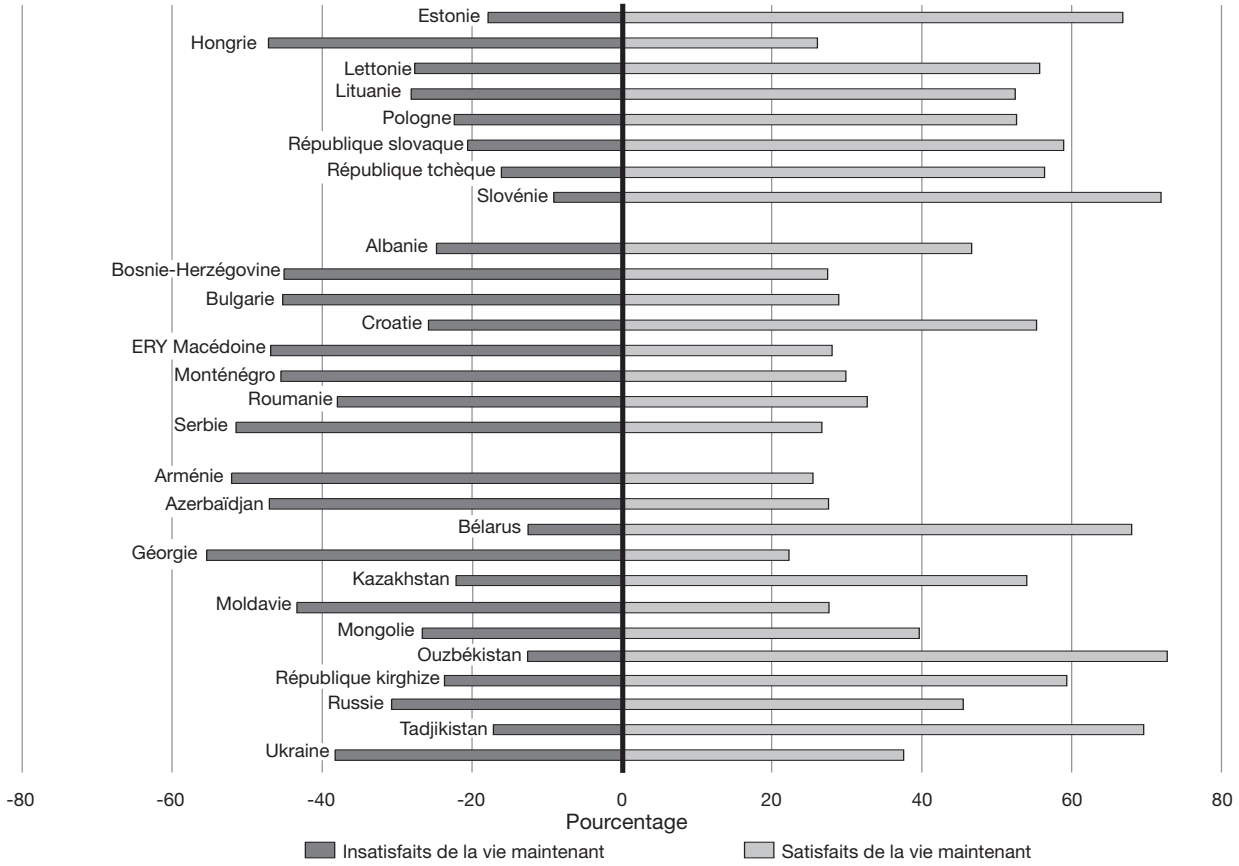

[11] Source : BERD, *Transition Report 2007: People in Transition*

Graphique 4

Points de vue sur le niveau de vie par rapport à 1989

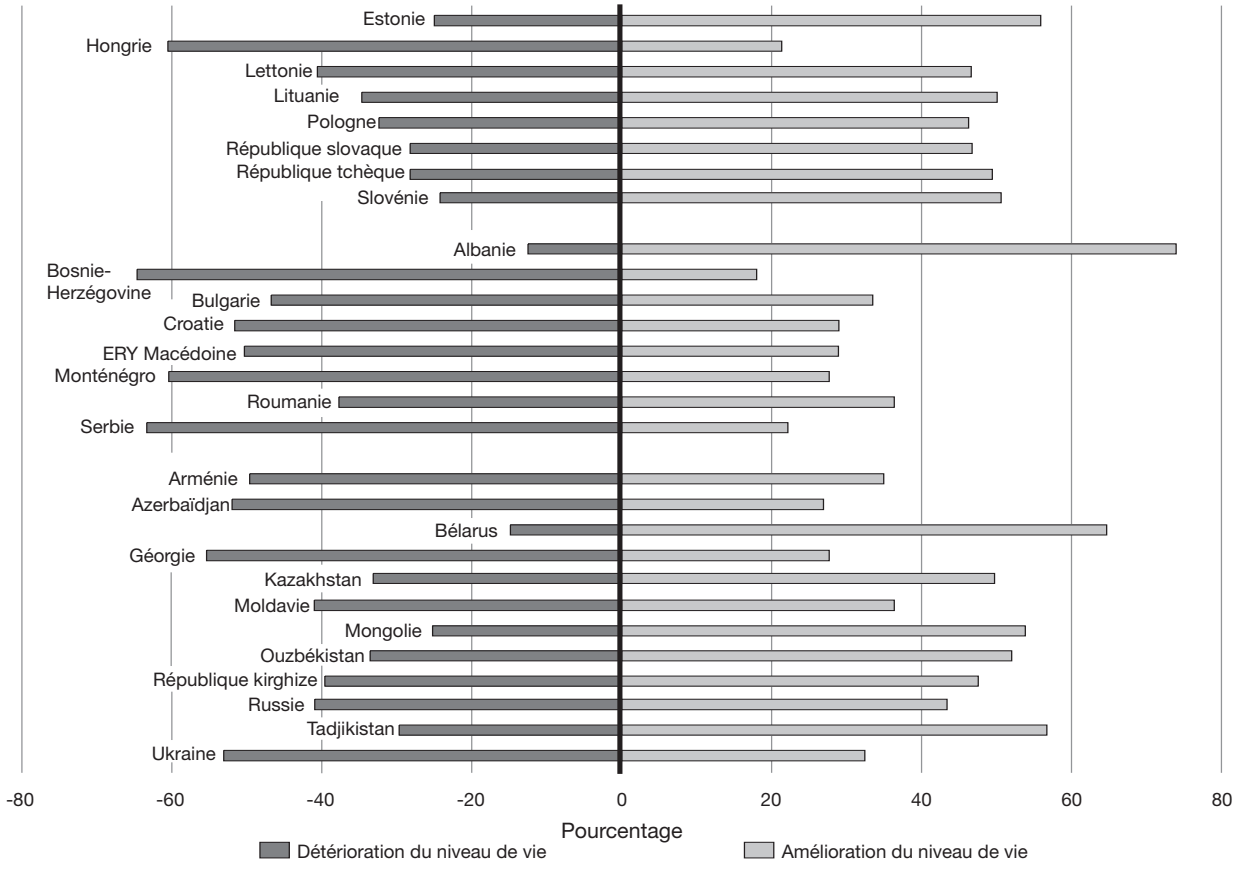

Graphique 5

Points de vue sur l'évolution de la valeur des ménages depuis 1989

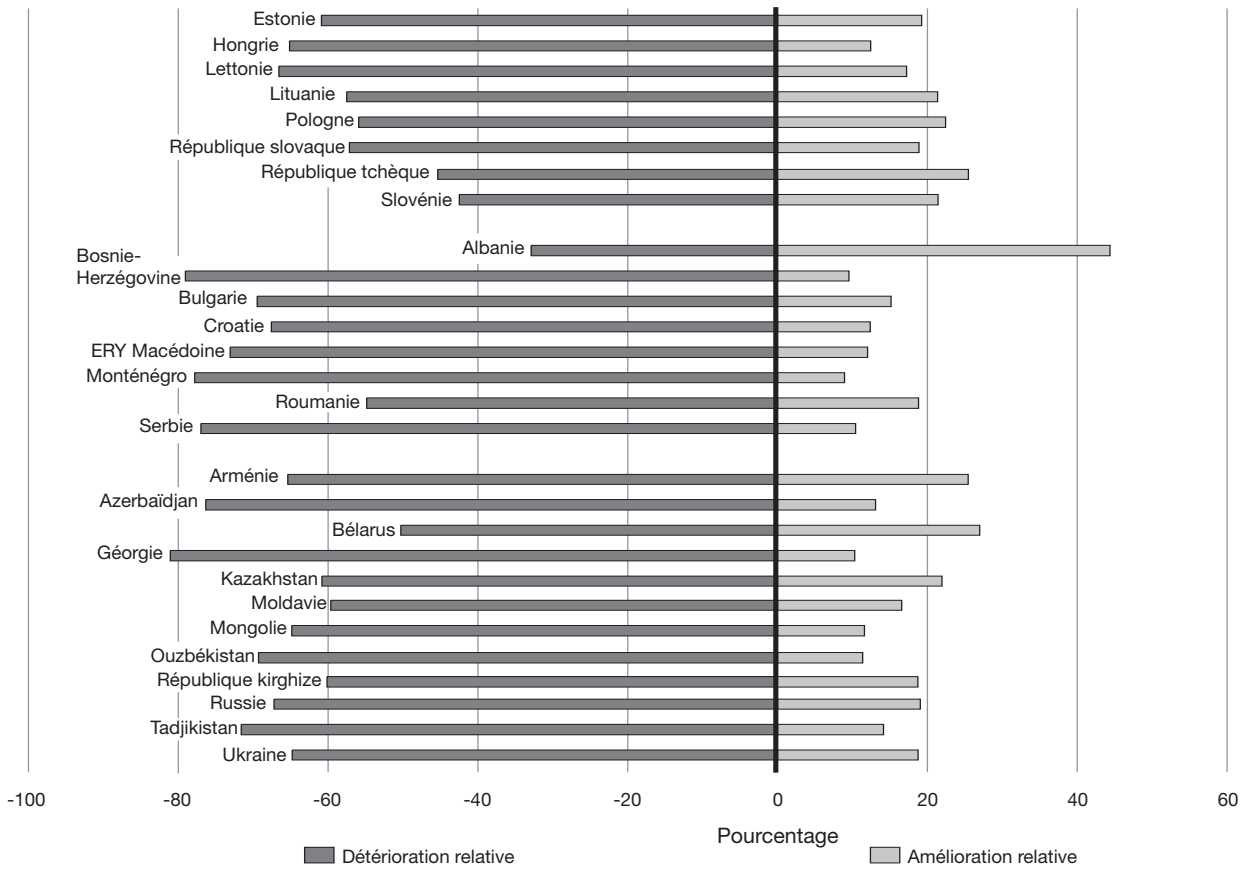

Graphique 6

Points de vue sur la situation politique actuelle par rapport à 1989

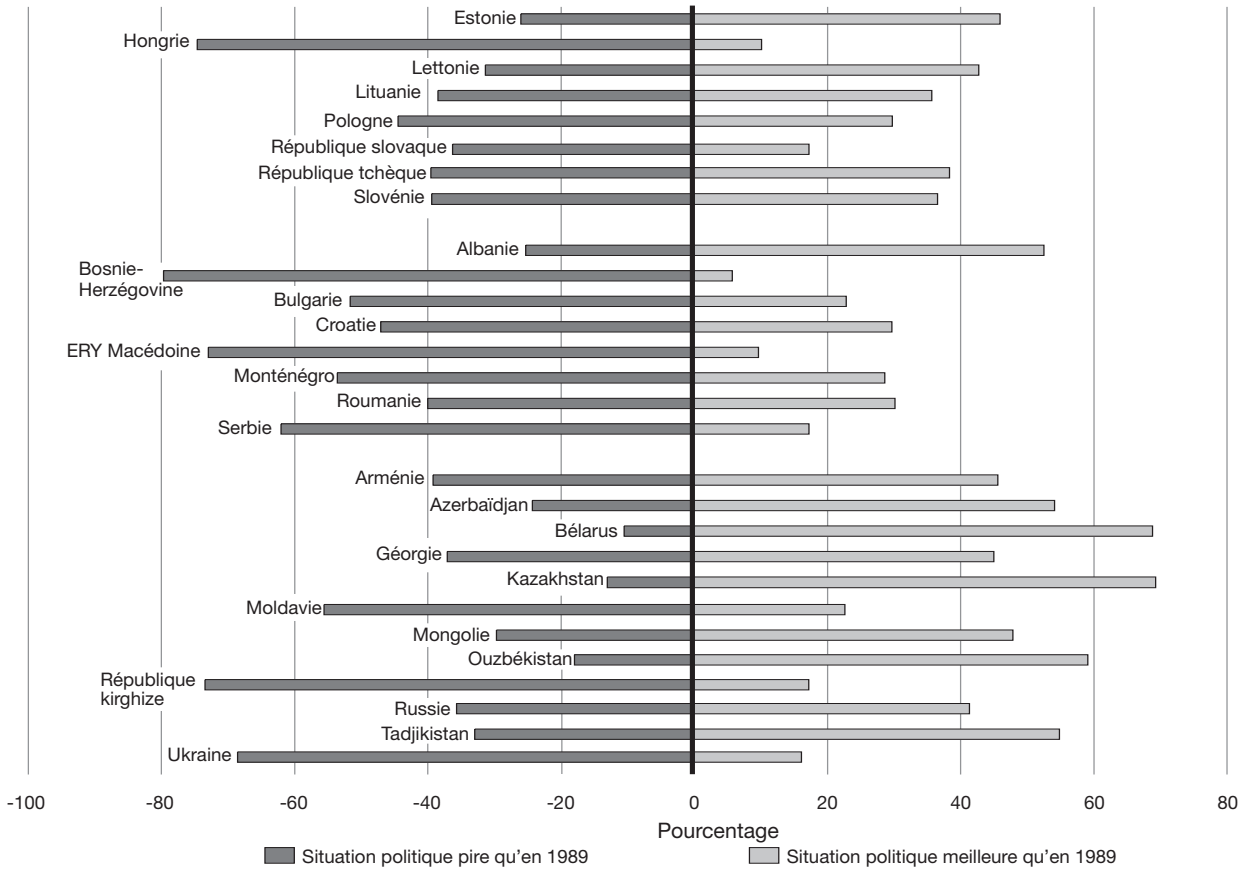

Graphique 7

Points de vue sur la situation économique actuelle par rapport à 1989

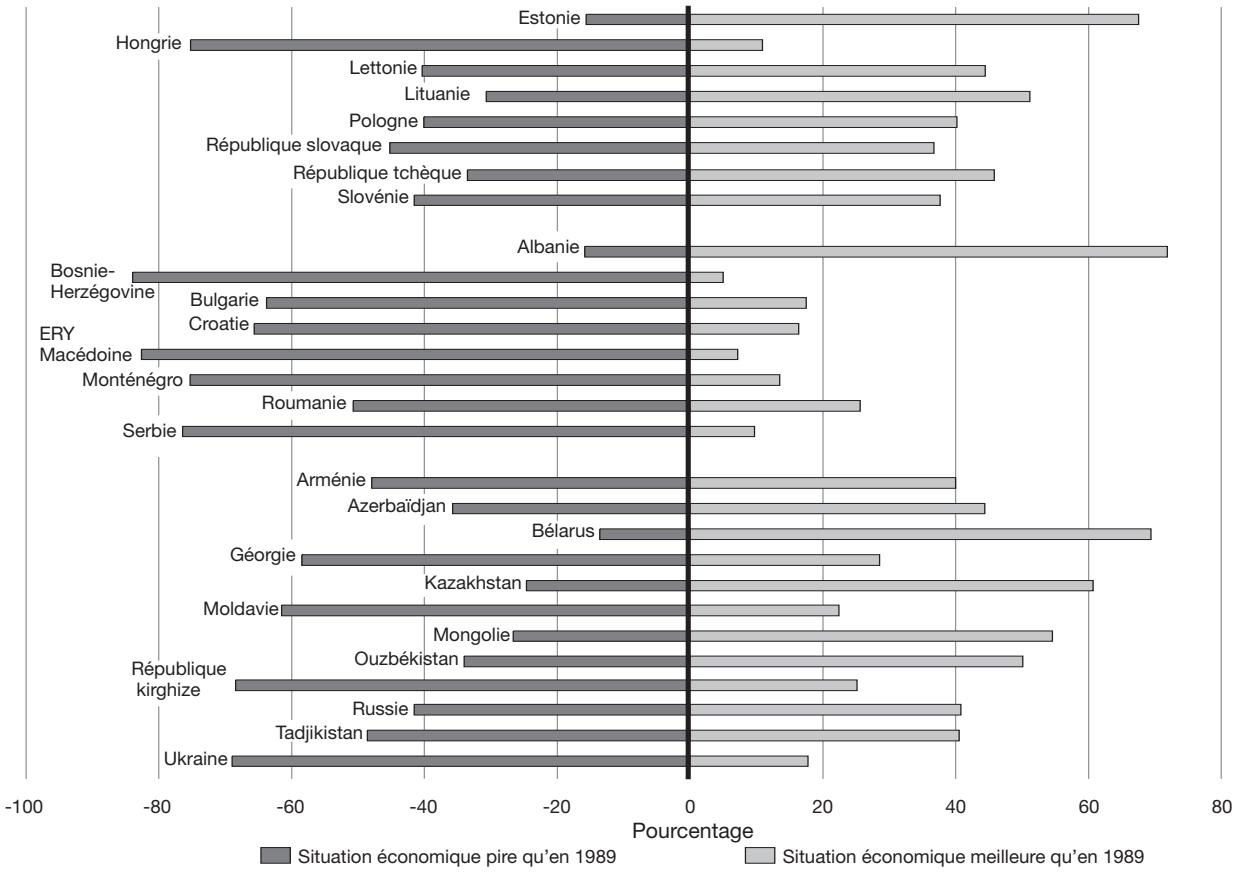

Graphique 8

Soutien à la démocratie par rapport à l'autoritarisme

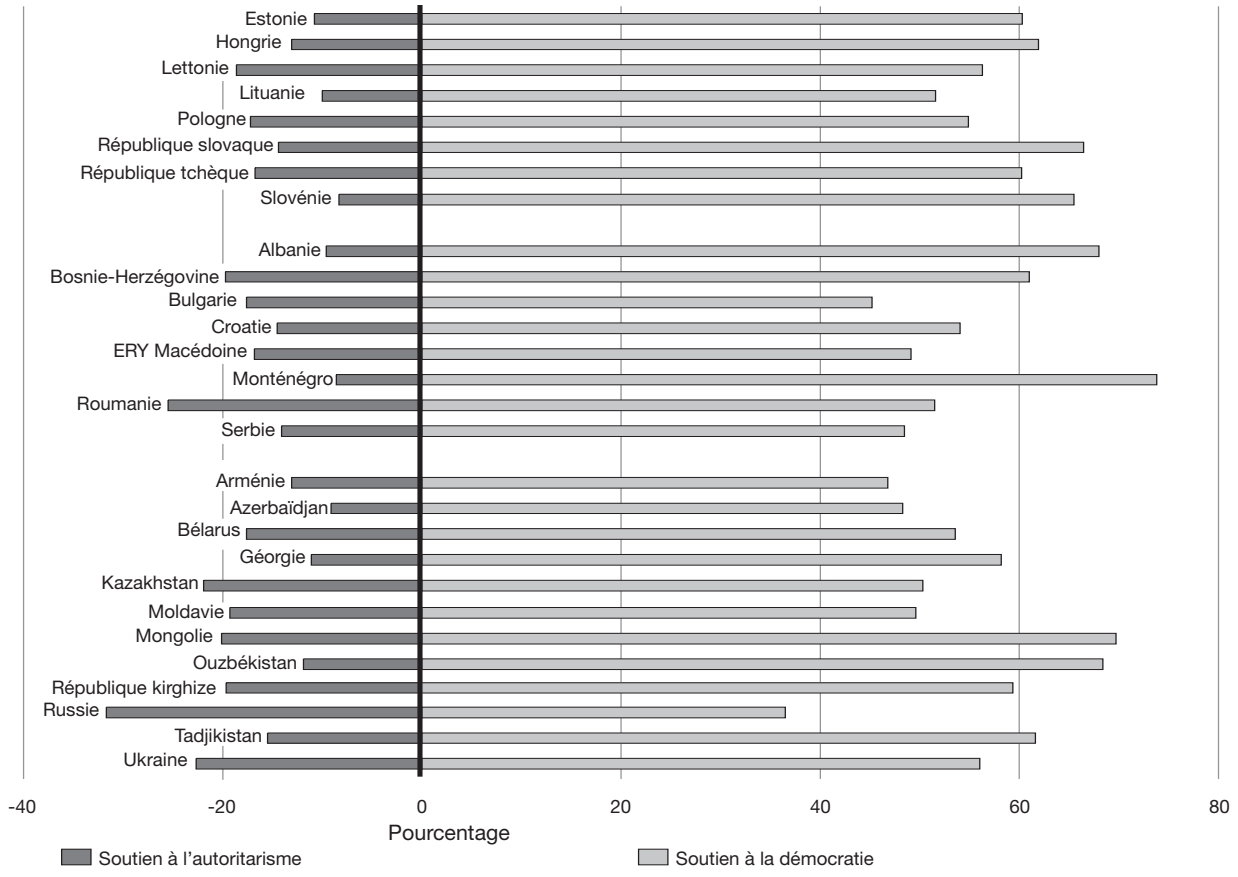

Graphique 9

Soutien à l'économie de marché par rapport à l'économie planifiée

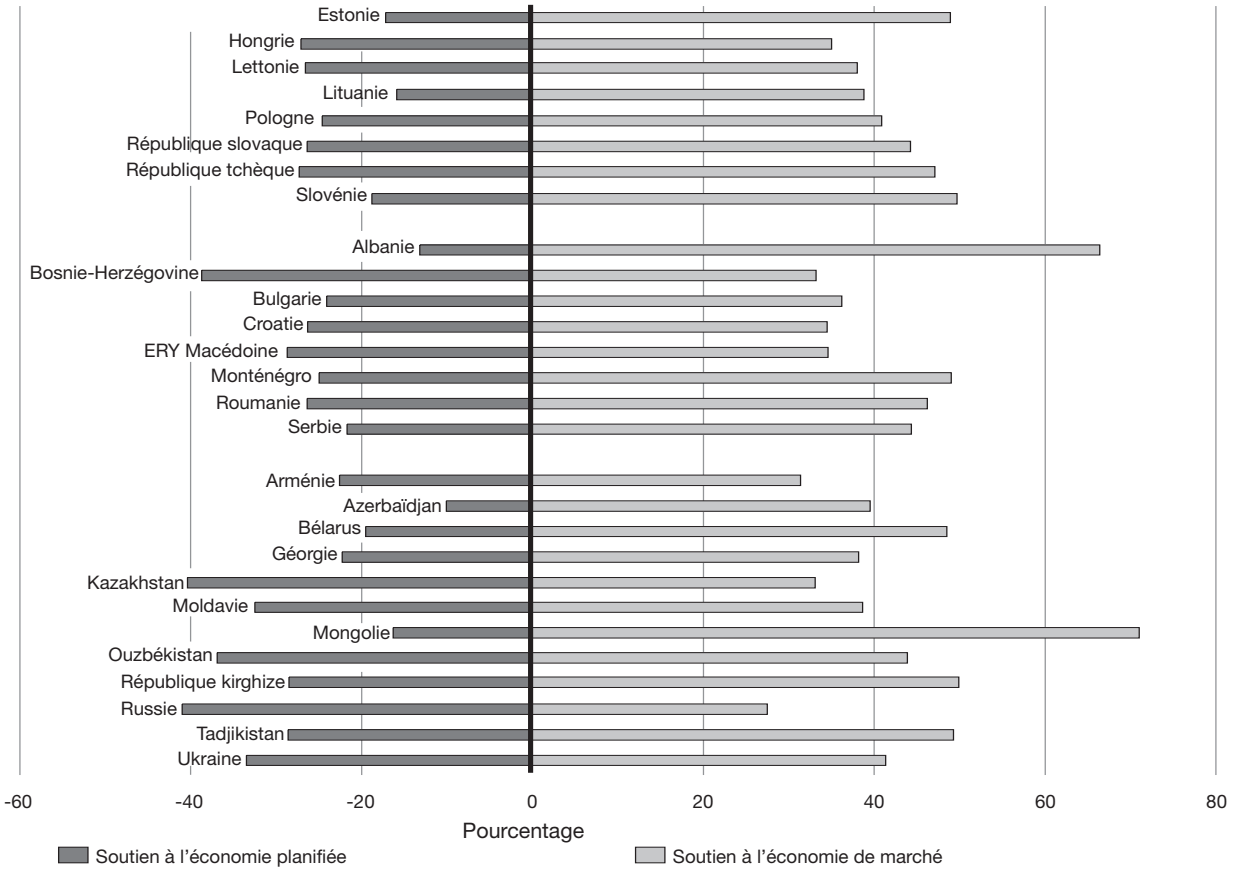

Annexe 3 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l'ACDI concentre ses efforts dans un nombre limité de pays dans la région. Les efforts dans la région ciblent donc l'Ukraine, le principal pays où l'Agence effectue des opérations. L'ACDI exécute aussi des programmes bilatéraux dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro), au Tadjikistan et en Russie, et des programmes régionaux dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Le retrait des Balkans est prévu pour 2010. Voici les faits saillants des programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD est active.

Ukraine – Depuis 1991, le Canada a fourni 342 millions de dollars canadiens en aide au développement à l'Ukraine. Le Programme de l'Ukraine de l'ACDI met l'accent sur la gouvernance démocratique, et insiste plus particulièrement sur la responsabilité des institutions publiques et la primauté du droit, de même que sur le développement du secteur privé et sur l'établissement d'un contexte propice aux affaires. L'élaboration du Cadre de programmes de développement par pays de l'Ukraine pour 2008-2012 est bien avancée.

Russie – Membre du G8, puissance nucléaire, partenaire clé dans la lutte contre le terrorisme et plus important voisin septentrional du Canada, la Russie est un pays d'une grande importance stratégique. À ce jour, les dépenses du Canada au titre des programmes d'assistance technique en Russie totalisent plus de 350 millions de dollars canadiens. À l'heure actuelle, les programmes de l'ACDI en Russie visent à améliorer la gouvernance et le bien-être économique. Ils visent quatre objectifs : renforcer les compétences du secteur public; mettre en place un contexte favorable à une économie de marché; bâtir une société civile engagée; appuyer un développement économique régional viable dans le Nord de la Russie. L'ACDI est à mettre au point, pour la Russie, une nouvelle stratégie afin de gérer un programme plus modeste mais plus ciblé qui mettra l'accent sur la gouvernance démocratique. L'ACDI continuera d'insister pour appliquer une approche pangouvernementale aux relations Canada-Russie.

Balkans – Le ferme engagement de la communauté internationale à l'égard de la paix, de la stabilité et de la coopération dans les Balkans commence à donner des résultats concrets. Une paix fragile s'est établie. Le discours politique porte de plus en plus sur l'avenir, et il est étroitement lié aux institutions et à la prospérité de l'Europe, de même qu'à l'adhésion à l'Union européenne. Depuis 1990, l'ACDI a consacré plus de 540 millions de dollars canadiens à près de 800 projets dans les Balkans. Le programme cible les pays qui jouent un rôle de premier plan pour assurer la stabilité dans la région : la Bosnie-Herzégovine, la Serbie (y compris le Kosovo) et le Monténégro. Le Programme de l'ACDI pour les Balkans a délaissé l'offre d'une aide technique dans la foulée du conflit au profit du développement de la capacité institutionnelle; il cible les initiatives qui appuient la réforme du secteur public et ajoutent au capital social dans les domaines de la primauté du droit, de la santé et de l'éducation. L'égalité entre les sexes, les jeunes, l'environnement et la situation des réfugiés sont autant de questions transversales. L'ACDI prévoit se retirer des Balkans d'ici 2010.

Caucase du Sud – Présente dans le Caucase du Sud depuis 1992, l'ACDI appuie des initiatives visant à améliorer les structures de gouvernance et la capacité institutionnelle, à renforcer la société civile, à promouvoir la paix et la sécurité, ainsi qu'à accroître le respect des droits de la personne et la démocratie. Jusqu'ici, l'ACDI a consacré plus de 60 millions de dollars canadiens au Caucase du Sud. Ces fonds ont surtout été attribués par l'entremise de programmes adaptés, le reste étant fourni sous forme de subventions pour l'aide humanitaire et le Fonds canadien. La Géorgie a reçu 33 millions de dollars canadiens, soit la plus grosse partie du soutien accordé par l'ACDI.

Tadjikistan – L'ACDI mise principalement sur la réforme agraire, de même que sur la gouvernance et le renforcement du développement du secteur privé. Les initiatives appuient :

- le développement d'un système de réglementation exhaustif et de procédures connexes pour faciliter la réforme agraire dans ce pays (règlement de la dette, restructuration des fermes et droits fonciers, etc.);
- l'élimination de la centralisation gouvernementale excessive ainsi que du manque de coopération et de compréhension entre les autorités locales et les collectivités (partenariats entre les administrations locales et les groupes civils pour gérer le développement des collectivités, p. ex.);
- le développement de la capacité des comités du territoire de l'État et des organisations communautaires de surveiller les progrès de la réforme agraire;
- l'accession des femmes à la propriété foncière et leur participation au processus décisionnel communautaire;
- la réorganisation des entreprises agricoles en fonction d'une économie de marché, notamment en facilitant l'accès des agriculteurs à de meilleurs systèmes d'information sur les marchés et leur utilisation de ces derniers;
- l'accès des agriculteurs au microcrédit et à l'assistance technique.

Programme régional de l'Europe (PRE) – Le PRE fait appel à certains partenaires institutionnels canadiens et multilatéraux qui évaluent les questions régionales ou de plus grande envergure. Il mise sur la collaboration avec la BERD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les domaines de la gouvernance, du développement du secteur privé et de l'environnement, l'égalité entre les sexes constituant un thème transversal. Le PRE aide à coordonner et à exécuter les activités relevant de programmes géographiques et fonctionne en étroite collaboration avec d'autres ministères pour assurer la cohésion stratégique et appliquer une approche pangouvernementale.